



ÉVREUX

PORTES DE NORMANDIE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

◆ ◆ ◆
RÉUNION DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

◆ ◆ ◆
PROCÈS-VERBAL

L'An deux mille-vingt, le 15 décembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 9 décembre 2020, se sont réunis au CADRAN à Évreux, afin de délibérer.

La séance est ouverte à 18h00, sous la présidence de Monsieur Guy LEFRAND, Président.

M. Rémi PRIEZ, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS : Mme AUGER Stéphanie, M. BOREGGIO Sylvain, Mme COULONG Rosine, M. DERRAR Mohamed jusqu'à 19h10, M. DOSSANG Guy, M. DOUARD Daniel, M. ETTAZAOUI Driss à partir de 18h45, M. GROIZELEAU Bruno, Mme HANNOTEAU Maryvonne, M. LEFRAND Guy, Mme LUVINI Françoise, M. MABIRE Arnaud, M. PAVON Jean-Pierre, M. PRIEZ Rémi, Mme REVEL Kitty, M. ROUSSEL Emmanuel à partir de 19h20, M. ROYOUX Claude, M. ERRAMMACH Youssef, M. RIGAL-ROY Olivier, M. RONNE Christian, M. CRETOT Didier, M. JUPILLE Pascal, M. COMONT Alain, Mme BERTIN Sophie, Mme JAUPITRE Isabelle, M. JEANNE Emeric, M. ADIGUZEL Erkan, M. ALBENQUE Roger, M. ALLAIN Philippe, M. ALORY Christophe, M. ASMONTI Gérard, Mme BANDELIER Lysiane, Mme BARILLER France, M. BARRAL Fernand, Mme BAYRAM Servane, M. BERNARD Franck, M. BIET Francis, Mme BONNARD Carine, M. BOSSUYT Fabrice, M. BOUILLIE Jean-Luc, M. BOULANGER Jean-Christophe, Mme BROCHAND-DULAC Gabrielle, Mme CANEL Françoise, M. CARIOT Geoffrey, M. CARRETTE Christophe, Mme CASTELNAU Caroline, M. CHAPLAIS Robert, M. CHAUVIN Michel, M. CHOKOMERT Patrice, M. CLOMENIL Joël, Mme COLLIN Isabelle, M. CONFAIS Max, M. CONFAIS Stéphane, M. CORNE Laurent, M. CRISTOBAL Florent, M. CUFFAUX CLAMAMUS Geoffrey, Mme DOSSOU-YOVO Marie-Louise, M. DULONDEL Michel, M. GAUTIER Francis, M. GILLES Hervé, M. GRIPPON Noel, Mme GUESNET Séverine, M. GUILLEN Philippe, Mme HAGUET VOLCKAERT Florence, M. HAMEL Raynald, Mme HANNE Nadine, M. HEBERT Dominique, M. HEROUARD Jean-Paul, M. HUBERT Xavier, M. JARRY Jacky, Mme LAGOUGE Nathalie, Mme LE GOFF Hélène, M. LEFRANÇOIS Thierry, Mme LEMARIÉ Anne-Marie, Mme LEMOINE Aurélie, Mme LEMONNE Christine, M. LESELLIER Guy, M. MAILLARD Jean-Marie, Mme MARAGLIANO Francine, MMOMPER Jean-Luc, M. MORILLON Marc, Mme NEANT Jocelyne, M. NORBLIN Raphael, M. PATTYN Patrick, M. PERRIN Marc, Mme PHILIPPE Martine, M. PICHOS Jean-Pierre, M. PIERES Patrick, Mme PLAISANCE Marianne, Mme RAMETTE Brigitte, Mme RIVIERE Eveline, M. ROUGER Guillaume, M. ROUSSEL Cédric, M. SAULNIER Robin, Mme SAUVE Dominique, Mme SVEL Frédérique, M. SCHALLER Didier, M. SENKEWITCH Georges, M. SIMON Stéphane, M. TANGUY Martial, Mme TREMEL Emmanuelle, M. VOLTOLINI Damien, M. ZAYANI Abdé,

Mme DROUARD Evelyne suppléant(e) de Mme BOCAGE Sophie,

Mme CUEGNIET Monique suppléant(e) de M. DI GIOVANNI Alain

ONT DONNÉ POUVOIR : Mme Karène BEAUVILLARD a donné pouvoir à Mme Stéphanie AUGER, Mme Nicole DURANTON a donné pouvoir à Mme Francine MARAGLIANO, M. Nicolas GAVARD-GONGALLUD a donné pouvoir à Mme Françoise LUVINI, Mme Diane LESEIGNEUR a donné pouvoir à Mme Caroline CASTELNAU, M. Timour VEYRI a donné pouvoir à M. Philippe GUILLEN, Mme Laure SALVAT a donné pouvoir à Mme Nathalie LAGOUGE, Monsieur Rachid MAMMARI a donné pouvoir à M. Guy LEFRAND, Mme Stéphanie LEROUX a donné pouvoir à M. Martial TANGUY, M. Jean-Marie MARTIN a donné pouvoir à Mme Maryvonne HANNOTEAU, Mme Christiane MURCIA a donné pouvoir à M. Geoffrey CARIOT, M. Alain NOGARÈDE a donné pouvoir à Mme France BARILLER, M. Jean-Michel CAILLEUX a donné pouvoir à Mme Kitty REVEL, Mme Patricia LEON a donné pouvoir à Mme Lysiane BANDELIER, M. Thierry BRULARD a donné pouvoir à Mme Caroline CASTELNAU, M. Driss ETTAZAOUI a donné pouvoir à M. Abdé ZAYANI jusqu'à 18H45, M. Mohamed DERRAR a donné pouvoir à M. Arnaud MABIRE à partir de 19h10, M. Emmanuel ROUSSEL a donné pouvoir à M. Jean-Pierre PAVON jusqu'à 19h20, M. Didier DESSAINT a donné pouvoir à M. Guy DOSSANG.

ABSENTS NON REPRESENTÉS : Mme BLANCHARD Colette, M. DE LANGHE Christian, Monsieur LEVERT Cédric, M. MARQUAIS Raynald

Approbation du PV du Conseil communautaire du 13 octobre 2020

M. Guy LEFRAND

Mes chers collègues, je suis très heureux encore une fois de vous accueillir ici.

Merci à M. Jean-Pierre Pavon, le Président du Tangram, et à Madame la Directrice du Tangram. Merci aux équipes qui nous accompagnent ici et qui nous permettent de réaliser notre travail démocratique dans de parfaites conditions. Merci à toutes les équipes du Cadran de nous accueillir ici ce soir. Nous rêvons de pouvoir bientôt venir ici de nouveau pour profiter des spectacles.

Mes chers collègues, nous sommes toujours dans le cadre de la procédure d'urgence sanitaire. Pour toutes ces raisons, je vous rappelle que le quorum est d'un tiers des membres, que chacune et chacun peut bénéficier de deux pouvoirs et que, par ailleurs, notre réunion de ce soir est filmée et retransmise sur Internet.

Concernant la protection anti-covid, je vous rappelle que, comme la dernière fois, il n'y a pas de partage de micro. Deux *perchmen* présenteront les micros aux élus qui le demanderont. Quand vous voudrez prendre la parole, je vous remercie de vous lever et, pour faciliter le travail des services, de donner votre nom ainsi que le nom de votre commune. Cela facilitera grandement le travail de celles et ceux qui retranscrivent nos délibérations.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir adopter le procès-verbal du Conseil communautaire du 13 octobre dernier que vous avez dans votre présent dossier et qui vous avait été également envoyé par mail.

Y a-t-il des demandes de modification, des questions, des interrogations ? Non ?

Je considère donc qu'il est adopté. Je vous remercie.

Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir prendre acte de la réception du compte rendu du Bureau communautaire du 3 novembre 2020, qui vous a été envoyé par mail le 4 novembre, et de celui du 1^{er} décembre, qui vous a été envoyé par mail le 3 décembre. Là aussi, vous pouvez remarquer la célérité des services qui s'acharnent à vous tenir informés dans les quarante-huit heures des décisions prises par notre Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire :

- **ADOpte** le Procès-verbal littéral du Conseil communautaire du 13 octobre 2020
-

1 - Règlement intérieur des Assemblées - Adoption

M. Guy LEFRAND

La première délibération à notre ordre du jour appelle l'adoption du Règlement intérieur de notre assemblée.

Vous le savez, je vous le rappelle, le Règlement intérieur des Assemblées est un document obligatoire pour les communes et les EPCI de plus de 1 000 habitants. Son contenu vise à fixer les règles propres de fonctionnement interne de notre assemblée, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires. Si la majeure partie des dispositions d'un règlement intérieur sont facultatives, certaines doivent néanmoins obligatoirement y figurer dans la mesure où celui-ci doit en fixer les modalités d'application. Dans notre Règlement intérieur, qui reprend en grande partie celui qui existait jusqu'à présent et que nous avons adopté en 2017, après la fusion avec la Communauté de communes des Portes Normandes, doivent obligatoirement figurer : la consultation des projets de contrats de service public, les modalités d'application des questions orales, de l'expression de la minorité dans le bulletin d'information communautaire, du débat sur les orientations budgétaires, des missions d'information et d'évaluation. Toutes ces dispositions sont bien évidemment dans le Règlement intérieur qui vous est proposé ce soir. Un nouvel article vous est néanmoins proposé ce soir. Nous en avons discuté en Conférence des maires, mes chers collègues maires, et donc nous y revenons ce soir en Conseil communautaire. Il s'agit de la constitution de groupes politiques, qui figure à l'article 30 du projet de règlement. La constitution d'un groupe politique en soit ne nécessite aucun accord préalable puisqu'elle est de droit pour les collectivités de plus de 100 000 habitants. Toutefois, un nombre minimum d'élus peut être fixé, et c'est au règlement intérieur de le faire. Nous avons largement débattu de ce sujet en Conférence des maires, nous y revenons rapidement ce soir. Évidemment, il ne s'agit pas de se demander si un groupe politique peut être créé – c'est de droit; il vous est proposé aujourd'hui de fixer à quinze, après accord unanime de la Conférence des maires, le nombre d'élus nécessaires pour pouvoir constituer un groupe politique. Ce nombre de quinze a été proposé afin de permettre que la démocratie soit respectée et que les groupes politiques, s'ils souhaitent se créer au sein de notre assemblée, puissent le faire mais avec un nombre minimum, de manière à ce qu'il n'y ait pas constitution de trois, quatre, cinq, six groupes politiques qui pourraient entraver le fonctionnement avant tout technique de notre assemblée.

Si un ou plusieurs groupes politiques devaient être créés, ils ont de droit la possibilité d'avoir accès à des locaux. J'en ai parlé avec le Maire d'Évreux qui est d'accord pour mettre à disposition d'un éventuel groupe politique d'opposition dans cette assemblée, les locaux qui sont déjà mis à disposition des groupes politiques d'opposition du Conseil municipal d'Évreux.

Pour ma part, je vous l'ai dit en Conférence des maires, je vous le redis, je ne souhaite pas créer de groupe politique, parce que je pense que notre assemblée est avant tout une assemblée d'élus décidés à faire vivre leur territoire, à prendre des décisions dans les meilleures conditions possibles, sans tenir compte de l'appartenance politique des unes, des uns et des autres. Je pense que ce ne serait pas raisonnable de vous obliger, en quelque sorte, à adhérer à un groupe politique. Néanmoins, bien évidemment, ceux qui le souhaitent peuvent se regrouper et former un groupe politique dès lors qu'ils sont quinze, si vous êtes d'accord sur ce nombre, validé en Conférence des maires à l'unanimité.

Deuxième sujet à l'ordre du jour dans le cadre de ce Règlement intérieur : le compte rendu des commissions. Comme il s'agit de réunions de travail internes, le Bureau communautaire vous propose – et vous l'avez également validé à l'unanimité en Conférence des maires – la création d'un compte rendu synthétique, de manière à harmoniser les comptes rendus prévus dans le cadre de nos commissions.

Je pense qu'il faut trouver un juste milieu, et c'est un juste milieu qui vous est proposé entre un compte rendu totalement analytique, c'est-à-dire qui reprendrait mot à mot tout ce qui aurait été dit, et un compte rendu trop succinct, qui se contenterait de ne reprendre que les avis favorables ou défavorables de la commission. Nous devons trouver un juste milieu entre les deux, et ce juste milieu qui vous est proposé, c'est un compte rendu synthétique, qui reprend les principales interventions, les principaux thèmes abordés sans les personnaliser (dans le style « il a été dit... », « il a été rappelé que... », etc.)

Pourquoi ce compte rendu synthétique ? D'abord, parce que c'est plus facile à lire et plus efficace. Et puis, un compte rendu analytique nécessiterait l'embauche de personnels supplémentaires, notamment au moment des commissions. Je pense que nous avons mieux à faire en ce moment que d'embaucher du personnel supplémentaire pour retranscrire simplement ce que les unes, les uns et les autres ont dit. Donc, encore une fois, avec le compte rendu synthétique, les interventions et le style des interventions sont repris sans que ce soit totalement analytique.

Voilà ce qui vous est proposé ce soir après validation par l'ensemble des maires présents en Conférence des maires.

Y a-t-il des remarques, des observations, des questions ?

Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

Bonsoir.

Il me semble que l'article 12 du Règlement, qui prévoit que les séances publiques peuvent être retransmises par des moyens audiovisuels, comme ce soir, n'est pas assez précis et qu'il devrait prévoir la diffusion sur le site de l'Agglomération de tous les conseils – peut-être que ce sera le cas – et pas uniquement dans le cadre de la Covid comme en ce moment. La notion de retransmission ne me semble pas assez précise et pourrait éventuellement couvrir ce qui a existé par exemple en juillet dernier, c'est-à-dire simplement la retransmission publique dans une salle à côté. C'est un sujet d'importance pour notre démocratie locale. J'ajouterai que dans le contexte que nous vivons, nous devons accélérer sur cette question et renforcer le lien démocratique entre nos concitoyens et leurs représentants élus. Il en est de même pour les commissions. C'est une autre question Le présentiel reste la règle de base, mais un élu peut rencontrer des soucis de santé, des problèmes personnels et aujourd'hui un outil de réunion en distanciel pourrait être proposé pour garantir la continuité du suivi des projets.

Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Écoutez, lorsqu'un élu a des difficultés pour des raisons sanitaires, nous pouvons tout à fait nous organiser. Je pense que la présence parmi nous, de manière audiovisuelle, de Bruno Groizeleau ce soir en est la preuve. Nous avons toujours fait en sorte de pouvoir faciliter la vie des uns et des autres. Je pense que cela ne fait pas débat. Je ne vois pas comment nous pouvons l'inscrire davantage d'un point de vue réglementaire. Nous pourrions y retravailler si vous le souhaitez.

Pour le reste, encore une fois, ce soir, le public pouvait être présent. Malgré tout, nous avons organisé la visio via Internet. Pourquoi ? Parce que les essais que nous avons faits étaient plutôt satisfaisants et nous ont montré que chacune et chacun fait même plutôt davantage attention une fois que la séance est retransmise alors que, quand nous sommes entre nous, certains ont tendance à « se lâcher », pour utiliser un terme un peu vulgaire.

La rédaction de l'article 12 est suffisamment précise. Vous voudriez que cet article soit beaucoup plus précis ; pour nous, il est suffisamment précis pour nous permettre de travailler sereinement en fonction des possibilités. Imaginez que ce soit strictement obligatoire et qu'un jour, pour une raison quelconque, pour une raison technique, nous ne puissions pas retransmettre le conseil, cela voudrait dire que nos débats ne seraient pas valides, ce serait dommage. C'est pour cela. Mais encore une fois, vous le voyez bien depuis plusieurs conseils, qu'ils soient municipaux ou communautaires, nous retransmettons nos débats sur Internet. Cela se passe extrêmement bien. Il n'y a pas de raison aujourd'hui que nous revenions dessus. Je le dis et ce sera noté au procès-verbal.

Y a-t-il d'autres remarques, d'autres questions ? Non. Je n'en vois pas. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **ADOpte** le Règlement intérieur des Assemblées d'Évreux Portes de Normandie.
-

2 - Long Buisson - Extension du projet du Groupe "LA POSTE IMMO" - Cession de terrain à la SCI Activités courrier de proximité - Annulation de la délibération 6 du 25 juin 2019

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant est pour Mme Auger.

Allez-y. Il faut appuyer sur le micro. C'est parce que M. Priez n'a pas éteint le sien.

Mme Stéphanie AUGER

Bonsoir. Merci M. le Président. Mes chers collègues.

La première délibération concerne l'extension du projet du groupe « La Poste Immo ».

Le 2 juin 2019, nous avons adopté une délibération pour vendre une parcelle à « La Poste Immo » pour l'un de leurs projets de développement et de transfert de leurs bâtiments.

Un permis de construire leur a été délivré au mois de mars et les premiers travaux de terrassement ont démarré. Au fur et à mesure de ces travaux, ils se sont aperçus qu'il leur manquait une zone de stationnement, notamment pour que les gros véhicules puissent faire leurs manœuvres. Ils nous ont donc demandé de pouvoir acquérir un petit bout de parcelle supplémentaire. Nous leur avons proposé une partie de la parcelle mitoyenne, d'une surface de 2 600 m². C'est une bande de terrain qui est vraiment accolée ; vous avez normalement le plan dans la délibération.

Le prix, qui a été fixé par le Conseil communautaire, est de 25 €/m².

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques, des observations ? Non ? Nous sommes sur des choses effectivement assez classiques. Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **ANNULE** la délibération numéro 6 du 25 juin 2019, qui prévoyait la cession d'une partie de la parcelle ZD 87 à la SARL SN Gardes Meubles et Déménagements Ducrot,
 - **CÈDE** à la SCI ACTIVITES COURRIER DE PROXIMITE (La Poste Immo) ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une partie de la parcelle cadastrée ZD 87 sur le parc d'activités du Long Buisson au Vieil Évreux, d'une surface d'environ 2.600 m² au prix hors taxe de 25 €/m² soit 65 000 € HT à parfaire ou à diminuer en fonction de la superficie réellement cédée augmenté de la TVA, les frais de notaire et de géomètre étant à la charge de l'acquéreur,
 - **DÉCIDE** que le transfert de propriété sera réalisé à la date de signature de l'acte authentique,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents et acte à intervenir dans le cadre de cette opération. Cette acquisition doit permettre à la Poste d'étendre la zone de stationnement de ses salariés.
-

3 - Plan de dynamisation commerciale - Soutien au commerce de proximité - Dispositif CFE - Année 2021

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, Mme Auger toujours.

Mme Stéphanie AUGER

Il vous est proposé ce soir la poursuite du dispositif que nous avons déjà évoqué la première fois avec l'adoption du Plan Commerce.

Nous avons proposé, pour soutenir le commerce local, la possibilité pour les commerçants de se faire rembourser 50% de leur part CFE. Nous avons pris la décision, suite à la crise sanitaire au printemps, de passer ce remboursement à 100%, donc l'Agglomération prenait en charge 100% de la part intercommunale de la CFE.

Compte tenu de la continuité de la crise sanitaire, nous proposons aux commerçants de prolonger cette mesure et de leur proposer, pour l'année 2020, un remboursement à hauteur de 100%.

Si la délibération est adoptée ce soir, la plateforme sera ouverte dès le 1^{er} janvier et jusqu'au 30 septembre pour que les commerçants qui paient aujourd'hui la CFE – je crois que la date limite de paiement de la CFE était aujourd'hui, je vois qu'on me le confirme – puissent être remboursés d'ici quinze jours et que les dossiers puissent être rapidement instruits.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions à cette mesure d'accompagnement de nos commerces ? Pas d'opposition, pas d'abstention. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** pour l'année 2021, l'instauration de l'aide urgente et exceptionnelle aux commerces de proximité « Soutien au commerce de proximité - 100% CFE » calculée à hauteur de 100% de la CFE N-1, y compris frais de gestion, pour la part intercommunale, VALIDE le règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 100% CFE »,
 - **AUTORISE** le Président à procéder à des ajustements mineurs du règlement intérieur de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 100% CFE »,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER tous documents, conventions ou avenants éventuels à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de la mesure « Soutien au commerce de proximité - 100% CFE ».
-

4 - Parc d'activités des Surettes à Normanville - Raccordement au réseau de gaz naturel - Convention de servitude publique GRDF/EPN

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Hubert.

M. Xavier HUBERT

Bonsoir à tous.

La délibération n°4 est relative à l'aménagement du parc d'activités des Surettes, au nord de l'entrée de la zone urbaine d'Évreux, située sur les communes de Gravigny et de Normanville. C'est une zone qui a été repérée depuis longtemps comme étant potentiellement une zone de développement économique. Il s'agit ce soir de délibérer sur le raccordement au réseau gaz naturel de cette zone des Surettes. Ce raccordement est chiffré pour un coût de 13 070 € HT. Vous avez le détail des travaux initiaux qui sont à la charge de GRDF (travaux d'aménage, poste de soudure des tubes) et de ceux qui sont à la charge d'EPN et qui relèvent de sa compétence (terrassment des ouvrages, réalisation de fond de fouille...). Néanmoins, les travaux que réalisera EPN seront remboursés par GRDF. Ainsi, pour cette première délibération, en réalité il n'en coûtera rien à l'Agglomération pour amener le gaz naturel sur la zone. Nous devons simplement signer avec GRDF et autoriser le Président également à signer toute convention de servitude publique, car il y aura probablement ce type de convention compte tenu de la présence de tuyaux et de réseaux dans le sous-sol de cette zone. Voilà, M. le Président.

M. Guy LEFRAND

Vous devez avoir dans vos documents deux ou trois diapositives, le plan masse actuel et prévisionnel des Surettes. Dès que nous pouvons utiliser des friches industrielles et des terrains disponibles, bien évidemment nous le faisons.

Rappelons peut-être que la commercialisation doit débuter dans le courant 2021.

M. Xavier HUBERT

Les travaux doivent débuter début 2021. Sur cette zone de 4 hectares environ, huit lots maximum sont prévus pour la commercialisation.

M. Guy LEFRAND

Et donc, normalement, le parc sera livré dans un an et demi.

M. Xavier HUBERT

C'est cela, dans un an et demi.

M. Guy LEFRAND

Courant 2022.

M. Xavier HUBERT

Courant 2022, oui.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Je n'en vois pas. Qui est contre ? Qui s'abstient ?
Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de desserte pour l'alimentation en gaz naturel du projet de Parc d'activités des Suresettes (Normanville/Gravigny) à passer avec GRDF,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant signer et publier toute convention de servitude publique ou tout avenant à intervenir relative au passage de ce réseau dans le domaine public d'EPN.
-

5 - Parc d'activités des Suresettes à Normanville - Raccordement au réseau d'électricité - Convention de participation financière et Convention de servitude publique SIEGE 27/EPN

M. Guy LEFRAND

Même chose.

M. Xavier HUBERT

C'est la même chose, M. le Président, pour le réseau d'électricité, pour lequel il faut faire une extension. Il y a un réseau HTA (haute tension) dont le coût est estimé à 50 000 € TTC, coût qui restera à la charge d'EPN. En revanche, pour le réseau basse tension, une participation du SIEGE 27 de 40% est prévue. 60% resteront donc à la charge d'EPN. Ainsi, pour l'ensemble des travaux de raccordement de cette zone, il en coûtera à EPN la somme de 91 666,66 €, pour être précis.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de participation financière à passer avec le SIEGE 27 pour les travaux de raccordement au réseau électrique du Parc d'activités des Suresettes (Normanville/Gravigny), dont le coût sera pris en charge par EPN pour un montant estimé à 91 666.66 € HT,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer et publier toute convention de servitude publique ou tout avenant à intervenir relative au passage de ce réseau dans le domaine public d'EPN
-

6 - Exploitation des services de mobilité durable - Attribution du contrat d'Obligation de Service Public 2021 - 2024 à la Société Publique Locale Transurbain

M. Guy LEFRAND

Merci M. Hubert. Nous passons à M. Douard.

M. Daniel DOUARD

Merci M. le Président. Bonsoir mesdames et messieurs.

La délibération concerne l'attribution du contrat d'Obligation de Service Public à la Société Publique Locale Transurbain pour la période 2021-2024.

L'Agglomération étant devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis la loi NOTRe, le territoire de la compétence d'EPN mêle désormais milieux urbains, périurbains et ruraux.

Les transports se sont diversifiés à la faveur notamment de l'intégration des transports scolaires, des transports interurbains et des mobilités douces, en complément des dessertes urbaines et à la demande organisée jusqu'alors au niveau du pôle urbain ébroïcien.

Un nouvel élan est donné au travers de ce nouveau contrat, principalement du fait de la prise de compétence effective « Mobilité » d'EPN en lieu et place de la Région Normandie, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2021.

Dans ce cadre, EPN, appuyé par son opérateur interne, la SPL Transurbain, va notamment organiser de nouveaux services, à savoir :

- La ligne régulière interurbaine n°300 b, qui dessert Boncourt, Miserey et Évreux ;
- La ligne n°310 Anet - Croth - Ézy – Saint-André-de-l'Eure - Évreux ;
- La ligne n°330 Marcilly-sur-Eure – Marcilly-la-Campagne – Saint-André-de-l'Eure – Évreux ;
- La ligne n°350 Marcilly-la-Campagne – Chavigny-Bailleul – Saint-Germain-de-Fresnay – Évreux.

Tout un ensemble de dessertes de transports scolaires.

Pour la bonne conduite opérationnelle de l'ensemble de ce projet de mobilité de territoire, la SPL Transurbain sera mise à contribution au travers de ce nouveau contrat, pour appuyer EPN dans l'exploitation de son nouveau plan de dessertes, notamment en pilotant le volet opérationnel des nouveaux contrats de transports transférés par la Région.

Ce nouveau contrat va également affirmer le développement du vélo. Un chapitre entier est dédié au développement des actions en faveur de l'utilisation du vélo, qui traduit la volonté d'encourager l'usage de ce mode de déplacement, en milieu urbain comme en milieu rural.

Enfin, concernant le développement des véhicules à énergie alternative, ce nouveau contrat symbolise une nouvelle trajectoire en matière de motorisation de la flotte, avec par exemple la mise à disposition par EPN, dès cette fin d'année, de quatre nouveaux autobus roulant au gaz naturel de ville, moins polluants et moins bruyants.

Il est prévu de poursuivre le renouvellement de la flotte en portant nos efforts sur des ressources énergétiques plus respectueuses de l'environnement.

Le montant financier de ce contrat d'Obligation de Service Public est évalué pour 2021 à 9 355 000 € HT. Il vous est donc proposé d'attribuer à la SPL Transurbain le contrat d'Obligation de Service Public joint à la délibération et d'autoriser le Président à signer le contrat en question.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Douard. Cela ne fera peut-être pas la une des journaux, mais il s'agit pourtant de l'un des sujets majeurs de notre assemblée ce soir. Transurbain va reprendre la compétence qu'il avait déjà sur les transports urbains, s'occupera des transports de l'Agglomération à partir de septembre 2021, une fois la compétence « Transport » basculée de la Région vers notre Agglomération, sur les lignes qui ont été précisées par Daniel Douard, et s'occupera également de la politique de développement du vélo. C'est donc une explosion des activités de Transurbain, dont nous connaissons tous l'efficacité.

L'air de rien, entre deux délibérations, cette délibération-là est majeure pour l'avenir de notre territoire, puisque vous le savez, les mobilités, dont nous aurons souvent l'occasion de reparler, seront l'un des sujets majeurs de notre mandat ici au sein de notre Agglomération.

Y a-t-il des remarques, des observations ?

M. Youssef ERRAMMACH

Bonjour, M. le Président. Bonjour à tous, chers collègues.

M. Guy LEFRAND

Pardon, si vous voulez bien redonner votre nom et votre commune pour les services.

M. Youssef ERRAMMACH

Youssef Errammach de Bois-le-Roi.

Je souhaitais avoir une réflexion sur le transport scolaire. Nous avons beaucoup de remontées de parents et d'élèves, et c'est vrai que cela ajoute encore une fragilité pour nos enfants scolarisés à Évreux. Le départ du bus, en tous cas à Bois-le-Roi et j'imagine sur d'autres communes, se fait très tôt le matin et le retour avoisine les 19h45. Pouvons-nous avoir quelques explications sur ces retards, pour pouvoir mener ensuite la réflexion ensemble afin que nos élèves rentrent à des horaires normaux ?

Merci beaucoup.

M. Guy LEFRAND

Alors, je laisserai Daniel Douard compléter ma réponse, mais le transport scolaire est l'une des compétences que nous récupérons, qui va être transférée de la Région à l'Agglomération, ce qui va nous permettre d'avoir beaucoup plus de proximité.

Nous avons eu d'énormes problèmes – et je l'ai dit aux services de la Région – concernant le transport scolaire, avec les nouveaux horaires qui ont été proposés.

Nous allons donc mener ce travail dès le premier trimestre 2021 avec l'ensemble des maires intéressés et concernés. Pour autant, nous n'allons pas pouvoir satisfaire les maires qui à la fois veulent un arrêt voire plusieurs arrêts dans leur commune et mettre très peu de temps pour aller de leur commune, par exemple Bois-le-Roi, à Évreux. Je prends Bois-le-Roi évidemment en référence à votre commune, M. le Maire. C'est un travail que nous allons devoir mener ensemble. Nous allons améliorer la proximité parce que nous sommes un échelon de proximité et que ce sont les maires qui savent le mieux à quel endroit il faut mettre l'arrêt de bus ; ils le savent beaucoup mieux que des services situés à Caen. Pour autant, nous ne pourrons pas tout faire, nous n'allons pas faire des lignes directes Bois-le-Roi – Évreux et des lignes qui s'arrêtent partout entre les deux. Mais il est vrai que c'est une vraie compétence que nous allons avoir à gérer ensemble. La reprise de la compétence « Mobilité/Transport », et en particulier des transports scolaires, au sein de notre Agglomération va nous permettre d'améliorer grandement les choses. Désormais, c'est nous qui prendrons les décisions.

Oui, Max Confais.

M. Max CONFAS

Max Confais, commune de Saint-Germain-de-Fresney.

Pour nous, les problèmes de transport scolaire sont très terre à terre en ce moment. Le mercredi, les enfants ne savent pas dans quel car monter et ils sont arrêtés au village voisin.

Il faudrait que cela s'améliore avant septembre. Il faut régler ces problèmes d'arrêts sauvages – les bus s'arrêtent dans un virage – et c'est toujours la même chose. Je voudrais que cela cesse car les parents commencent à s'impatienter. Il faut le faire pour la rentrée de janvier.

M. Guy LEFRAND

Merci M. Confais.

Nous avons déjà travaillé avec de nombreux maires et avec Pierre Lascabettes pour modifier les choses. Je ne sais pas si vous avez rencontré les services jusqu'à présent. Je vais demander à Pierre Lascabettes de vous rencontrer dès à présent.

Nous avons réussi à faire de nombreuses modifications que les maires nous ont demandées, nous n'avons pas attendu le mois de septembre. Dès demain ou après-demain, les services vont vous appeler pour que nous puissions voir ensemble comment arranger les choses, sachant que, pour l'instant, c'est la Région qui pilote et que nous ne pouvons que demander à la Région, d'où l'intérêt de récupérer la compétence en septembre ; nous réglerons nous-mêmes les problèmes, ce qui nous permettra, je l'espère, d'aller beaucoup plus vite.

Nous vous organisons un rendez-vous avec les services dès demain.

M. Daniel DOUARD

Puis-je apporter un complément ?

M. Guy LEFRAND

Pardon.

M. Daniel DOUARD

Nous nous sommes déplacés, avec M. Lascabettes, sur votre commune pour voir les nombreux problèmes que vous avez évoqués et nous les avons remontés à la Région. Évidemment, la Région n'a pas encore rétabli la normalité des choses malgré la dégradation depuis la rentrée dernière. C'est la même chose pour M. Erramach, que j'ai eu au téléphone également. Nous allons faire le maximum avec M. Lascabettes, croyez-le bien, pour faire rétablir les choses très rapidement.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ces choses étant dites, je vous propose de revenir sur la délibération en elle-même.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie. Ce sera un grand pas dans l'amélioration du service rendu à la population.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** d'attribuer le contrat d'obligation de service public pour l'exploitation des services de mobilité durable à la SPL Transurbain, pour la période du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer le contrat en question et tout acte s'y rapportant.

7 - Transports scolaires - Régularisation de dépenses liées au COVID - Avenant EPN/KEOLIS

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Douard.

M. Daniel DOUARD

Le dossier suivant concerne une régularisation des dépenses liées au COVID.

Comme vous le savez, les mesures de lutte contre la propagation du COVID ont eu pour effet de suspendre totalement les transports scolaires durant huit semaines au cours du printemps dernier. Les transporteurs en charge de ces dessertes ont été fortement impactés par cette interruption. Afin d'éviter tout licenciement ainsi que des difficultés financières durables, EPN a maintenu un certain niveau de rémunération pendant cette période plutôt que de ne rien verser. La Région Normandie a d'ailleurs fait de même vis-à-vis de tous ses transporteurs. Il était convenu avec les transporteurs que ces derniers solliciteraient les dispositifs de l'État pour la perte de leur chiffre d'affaires et qu'à l'issue de cette démarche un point serait réalisé entre le volume de prestations payées par EPN et le volume compensé par l'État. Il s'avère que ce calcul conduit aujourd'hui les transporteurs à reverser à EPN la somme de 54 870 € HT au titre des mois de mars, avril et mai 2020.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des oppositions sur ce dossier ? Pas d'abstention ? Je vous remercie. Merci M. Douard.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** d'établir un avenant de régularisation de dépenses liées au COVID, à passer aux contrats de transports scolaires signés avec KEOLIS, afin de régulariser les montants sur les factures de transports scolaires :
 - o *En recette de fonctionnement, de solliciter auprès des transporteurs, la somme totale de 54 870 € HT (contrats n°2017 60 lot 1, 2 et 3) ;*

- *En dépense de fonctionnement, de verser auprès des transporteurs au titre des dépenses nouvelles inhérentes aux protocoles sanitaires sur la période de mai 2020 à décembre 2020, le montant total de 39 743,14 € HT.*
 - **DÉCIDE** de créer une nouvelle ligne dans le bordereau de prix unitaires des marchés publics à bons de commande (contrats n°2017 60 lot 1, 2 et 3), pour la désinfection quotidienne d'un autocar, à hauteur de 288 € HT/mois pour chacun des lots précités,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les avenants afférents aux décisions prises par la présente délibération.
-

8 - Subvention hébergement touristique La Couture-Boussey - M. Augustin Zeller

M. Guy LEFRAND

Je vais donner la parole à M. Priez, pour un dossier là aussi très important. Certains nous expliquent que le tourisme ne serait plus un secteur d'avenir avec le COVID, nous pensons au contraire que c'est au son du canon qu'il faut investir et se préparer. Et donc, voilà encore un très beau dossier que nous vous présentons ce soir.

Vous avez normalement des diapositives – ou des *slides*, en bon normand – dans vos documents.

M. Rémi PRIEZ

Merci M. le Président.

Il s'agit d'une délibération classique, puisqu'elle a trait à une demande de subvention pour des hébergements touristiques, mais nous avons là un très beau dossier qui se concrétise, dossier sur lequel nous travaillons depuis un an et demi. Nous devrions avoir la mise en service l'année prochaine.

Ce projet de création d'hébergements insolites est situé sur la commune de La Couture Boussey. Il est prévu 18 écolodges, représentant 36 lits touristiques, avec spa, terrasse, etc. Des services (activités yoga, sophrologie, bacs à potager, dégustation de paniers repas) seront également proposés.

L'accent a vraiment été mis sur l'impact écologique du projet. En effet, ce site d'hébergements insolites ne ressemblera pas à un camping de la Côte d'Azur. Les hébergements ne seront pas les uns sur les autres, les dix-huit écolodges seront répartis sur la surface de la parcelle, qui est de 20 hectares. Les gens auront toute la place et auront l'impression d'être seuls en forêt pour profiter de ces hébergements.

L'impact écologique sera le plus neutre possible (fournisseur d'électricité verte, nichoirs, etc.) et chaque nuitée sera l'occasion de replanter un arbre chez un partenaire Reforest'action.

Ce projet va créer dix emplois et dont le budget – un très beau budget, c'est pour cela que c'est un très beau projet - dépasse les 2 M€.

Par rapport aux termes du dernier règlement d'attribution de subventions, ce projet répond à plusieurs critères, dont le critère « grande capacité », et peut donc prétendre à 40% de subvention des travaux. Nous avons tout de même fixé un plafond de 60 000 € et il est atteint ici.

Nous vous demandons donc d'accepter cette subvention de 60 000 € et d'autoriser le Président à signer les documents afférents.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des remarques, des observations, des questions ?

C'est un très, très beau dossier. Nous en avons déjà parlé notamment lors du transfert des terrains de la commune de La Couture Boussey à EPN.

M. Rémi PRIEZ

J'ajouterai simplement un élément que je n'ai pas donné en matière d'impact écologique. Le dossier a été soumis à la DREAL, qui a rendu un avis positif.

M. Guy LEFRAND

Très bien. Merci. C'est important par les temps qui courent. Cela évitera que certains ne critiquent ce dossier. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **OCTROIE** à M. Zeller ou à toute société qui s'y substituera à la condition que le projet visé dans le cadre de la transaction soit respecté et identique, une subvention d'investissement pour hébergement touristique, à hauteur de 60 000 € pour la création de 18 écolodges (36 lits touristiques) à la Couture-Boussey,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention correspondante et tout éventuel avenant à intervenir dans ce cadre.
-

11 - Convention Territoriale Globale

M. Guy LEFRAND

M. Ettazaoui va nous rejoindre dans quelques instants. En attendant, je vais proposer à M. Derrar de présenter ses délibérations, notamment celle concernant la Convention Territoriale Globale (CTG).

M. Mohamed DERRAR

Merci M. le Président. Bonsoir, chers collègues.

Il s'agit effectivement d'une convention pour le dispositif proposé par la CAF. Comme vous le savez, sur le territoire de l'Agglomération, sept collectivités sont signataires avec la CAF de Contrats Enfance Jeunesse (CEJ). Ce nouveau dispositif vise à remplacer les Contrats Enfance Jeunesse et il a vocation à pérenniser les actions existantes et à développer de nouvelles actions.

La convention devant être signée avant la fin de l'année 2020, il vous est proposé ce soir de donner l'autorisation à M. le Président ou son représentant de signer cette convention, qui prendra effet dès janvier 2021, pour une durée de quatre ans, durant lesquels il y aura bien évidemment des phases de diagnostics et d'échanges avec les élus, les habitants, tous les professionnels, les acteurs, les partenaires du secteur. Ce nouveau dispositif appelle une nouvelle formalité de financement et nous pourrions bénéficier de bonus de territoire, une nouvelle source de financement pour les actions qui seront amenées à être portées dans le cadre de la CTG au niveau intercommunal.

M. Guy LEFRAND

Effectivement, il s'agit d'un format un peu particulier puisque, légalement, nous devons signer la CTG avant le 31 décembre, mais que, comme elles ne sont pas prêtes, les réunions avec la CAF n'ayant pu avoir lieu pour cause de COVID, nous continuerons à être financés sur le volet Enfance/Jeunesse pendant un an. L'année 2021 sera consacrée à la préparation de la CTG, qui rentrera réellement en vigueur au 1^{er} janvier 2022. Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Je vous remercie. M. Gilles.

M. Hervé GILLES

Bonsoir, mesdames et messieurs. Hervé Gilles de Miserey.

Je voudrais poser une question sur la CTG. Actuellement, notre syndicat, le SIVU CIGALE, est géré et financé par les communes. Le fait que la centralisation des moyens financiers soit gérée par la CAF n'est-il pas un moyen de déposséder les communes et les SIVU de leur autonomie de fonctionnement, de nous amener petit à petit à une compétence Enfance/Jeunesse de l'Agglo et de démunir les communes de la décision d'organisation du projet social du territoire ? Merci.

M. Mohamed DERRAR

Je vais essayer d'être le plus simple et le plus synthétique possible, même si le sujet est assez complexe. En l'occurrence, il s'agit non pas de démunir les communes de leurs compétences, et encore moins de leur pouvoir sur les actions Enfance/Jeunesse, mais au contraire d'avoir une politique globale autour de l'action Jeunesse et Enfance/Jeunesse et d'imaginer demain un projet social de l'Agglomération qui regrouperait des actions dans le cadre de la CTG avec une cohérence et une complémentarité. Il ne s'agit pas d'avoir une politique unique pour tout le territoire, bien évidemment. Ces sujets seront abordés dans les groupes de travail qui seront créés par la suite, mais le calendrier ne nous a pas permis de mener ces échanges. Nous avons eu une première rencontre avec quelques élus et avec la CAF pour tenter d'apporter quelques réponses. Toutefois, tous ces sujets seront abordés dans les groupes de travail qui seront mis en place par la suite. Aucune décision ne sera prise avant. L'année 2021 sera justement consacrée à l'élaboration de cette stratégie, au travail sur le mode de fonctionnement et sur la mise en place de cette CTG, qui n'a pas vocation à remplacer mais plutôt à apporter une cohérence sur l'ensemble du territoire.

Je ne sais pas si j'ai été assez clair.

M. Guy LEFRAND

Si je peux compléter ce que vient de dire Mohamed Derrar, premièrement, la compétence Enfance/Jeunesse a été rejetée par l'Agglomération au moment de la fusion. L'Agglomération ne demande donc pas à prendre la compétence Enfance/Jeunesse à la place des communes.

Deuxièmement, nous n'avons pas le choix, nous devons signer avant le 31 décembre 2020. Si nous ne signons pas la CTG, nous perdons tous les financements CAF sur l'Enfance/Jeunesse.

Troisièmement, peut-être pour essayer de vous rassurer, j'ai posé à peu près les mêmes questions lors de nos réunions, parfois houleuses, avec la CAF, qui ne nous expliquait pas toujours très bien le rôle et la place des élus locaux dans cette organisation. Nous avons toutefois été rassurés, notamment par le fait que la CTG, qui devient obligatoire pour avoir les financements et permet d'avoir une certaine coordination, comme l'a dit Mohamed Derrar, sur les actions menées, n'impose pas les actions elles-mêmes ; chaque organisateur (syndicats ou communes) de l'Enfance/Jeunesse sur le territoire de l'Agglomération garde ses prérogatives actuelles.

Ensuite, si on veut s'affranchir totalement de la CAF, cela veut dire que l'on s'affranchit des financeurs. Chaque commune garde sa liberté, peut faire ce qu'elle veut mais perd les financements.

M. Mohamed DERRAR

Toutes les actions que nous portons déjà aujourd'hui ne sont pas remises en cause et nous pourrions en porter de nouvelles qui n'étaient même pas ciblées à la base. Les axes d'actions seront donc divers et variés. C'est l'objet du travail que nous allons mener en 2021 pour préparer la mise en place concrète de la CTG.

M. Guy LEFRAND

Encore une fois, nous aurons un an pour la mettre en place ensemble.

Les choses sont simples : si nous ne votons pas, nous perdons tous les financements dès janvier. La CAF ne donnera plus d'argent au titre des actions Enfance/Jeunesse.

Nous n'avons pas le choix. La décision de transformer les CEJ en CTG est une décision nationale. À partir de là, nous avons clairement eu quelques réunions compliquées avec la CAF, il a fallu leur expliquer que les élus ont leur mot à dire. Et c'est tout le travail que nous allons avoir à mener dans l'année qui vient. Cela peut faire peur, cela peut inquiéter, mais je tiens à vous rassurer : premièrement, l'Agglomération n'a aucune envie de prendre la compétence Enfance/Jeunesse, sauf à ce que vous le décidiez, car ce sont les maires qui décident de ce que nous faisons de nos compétences; et deuxièmement, nous avons un an pour mener ensemble un projet que nous pourrions ensuite valider ensemble avant la fin d'année 2021. Je ne sais pas si j'ai répondu à vos interrogations. Vous voulez reprendre la parole.

M. Hervé GILLES

Oui, j'ai bien entendu, mais c'est plus sur le mode de communication par rapport à la CTG, communication au niveau des élus des syndicats. Nous sommes mis devant une décision arbitraire, nous n'avons pas le choix. Cela me rappelle de fait la décision sur le PLUi ; il fallait le faire même si nous n'étions pas d'accord. On nous impose quelque chose au lieu d'être dans l'échange et l'explication. Alors, il est vrai que, s'il y a des groupes de travail, je pense que j'en ferai partie, c'est essentiel, mais je pense surtout à notre territoire qui fonctionne déjà avec une organisation bien précise, validée par la CAF aussi, puisque des financements suivent le PST et notre CEJ. Je ne suis pas le président du SIVU, c'est M. Lesellier.

M. Guy LEFRAND

Il est juste en face.

M. Hervé GILLES

Je ne parle pas pour lui, je parle pour Hervé Gilles. Je ne prends pas la place du président, ce n'est pas une envie, mais ce que je veux dire, c'est que nous avons tout de même nous aussi un CEJ avec la CAF jusqu'en 2022, de mémoire.

M. Guy LEFRAND

Non, il s'arrête au 31 décembre, les CEJ n'existent plus.

M. Hervé GILLES

Je ne sais pas si mes collègues sont sensibilisés à cette nouvelle démarche, mais elle est essentielle pour la santé de notre territoire. Je ne sens pas une motivation importante. J'espère que je ne suis pas le seul à être motivé par cette nouvelle démarche, mais elle est essentielle pour notre territoire. Il faudra être très vigilant dans la mise en place et dans nos choix.

M. Guy LEFRAND

Bien évidemment. Encore une fois, ce n'est pas un choix de l'Agglomération, c'est un choix national. Les CEJ disparaissent au 31 décembre 2020. Si nous ne signons pas avant le 1^{er} janvier, les choses sont très claires.

Lors des deux dernières réunions que nous avons eues avec la CAF et avec l'État, ces derniers ont été très clairs : nous ne sommes pas obligés de signer, mais si nous ne signons pas, il n'y a plus un centime au 1^{er} janvier 2021, CEJ ou pas CEJ.

M. Hervé GILLES

Je ne dis pas qu'il ne faut pas signer, je n'ai pas dit cela, je ne me permettrais pas, je n'ai pas l'aptitude ou la compétence pour dire s'il faut signer ou pas. Je vais décider en mon âme et conscience. Ce que je veux dire, c'est que, dans la démarche qui va suivre l'année prochaine par rapport à cette organisation, il faudra être moteur, il faudra être présent. Il faudra être très vigilant sur cette démarche. Merci.

M. Guy LEFRAND

De toute façon, les syndicats seront mis à contribution, au même titre que la Ville d'Évreux. L'Agglomération n'est pas la seule à avoir son mot à dire. Le travail sera mené dès le 1^{er} janvier.

M. Hervé GILLES

Ce qui est très bien aussi, c'est que je crois que jeudi nous aurons encore une explication au sein du SIVU CIGALE, ce qui nous permettra de rebondir et de poser d'autres questions s'il y a lieu.

M. Guy LEFRAND

Je n'ai aucune compétence au sein du SIVU CIGALE.

Merci. J'espère que c'est de nature à bien préciser les choses.

M. Hervé GILLES

Tout à fait.

M. Guy LEFRAND

L'urgence, c'est de signer pour ne pas perdre les financements. Nous gardons un financement type CEJ pour l'année 2021 mais dans le cadre de la CTG et, ensuite, à partir du 1^{er} janvier 2022, la CTG que nous aurons écrite ensemble et validée avec la CAF en 2021 s'appliquera au 1^{er} janvier 2022. C'est un sujet important, encore une fois, mais nous n'avons guère le choix. Le PLUi, nous l'avons voté ensemble. Là, soit nous votons, soit nous perdons les financements et la CAF ne nous accompagne plus sur nos territoires.

Le Conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période 2020-2023, **AUTORISE** Monsieur le Président à signer avec la CAF de l'Eure un avenant de régularisation du Contrat Enfance Jeunesse EPN, afin d'y intégrer les équipements Petite Enfance gérés, avant la prise de compétence petite enfance, par la ville d'Évreux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à procéder à l'installation du comité de pilotage de la CTG en lien avec la CAF,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les financements nécessaires et à signer les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels et tous les documents afférents à la réalisation de ce projet.

12 - Cohésion sociale et territoriale - Programmation 2020 - 4ème phase - Subventions aux associations

M. Guy LEFRAND

Nous passons à la dernière phase de subventions aux associations dans le cadre de la cohésion sociale.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit de la quatrième et dernière phase des subventions. Je vous propose aujourd'hui d'accompagner deux actions :

- celle de l'Amicale de Navarre : la formation des membres du Conseil d'administration au portage d'un centre social, qui permettra aux élus de l'association de mieux appréhender et comprendre le fonctionnement d'un centre social, notamment du Projet Social de Territoire ;
- celle de File en scène sur le territoire de CIGALE : le financement de quatre artistes en résidence sur le territoire qui proposent des rendez-vous théâtraux.

Le montant total des deux subventions s'élève à 4 980 €, dont 2 980 € pour CIGALE et 2 000 € pour l'Amicale de Navarre.

M. Guy LEFRAND

Je vais mettre aux voix la délibération n°12 sur les subventions aux associations dans le cadre de la programmation 2020.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** au titre du financement de la politique de Cohésion sociale et Territoriale, le versement des subventions ci-après, pour un montant total de 4 980 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER les contrats, conventions correspondants et avenants éventuels.

Amicale de Navarre : 2 000 €

Cigale : 2 980 €

9 - Programme de Réussite Éducative – Transfert à Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

M. Driss Ettazaoui nous ayant rejoints, je lui propose de nous présenter la délibération n°9 sur le Programme de Réussite Éducative (PRE).

M. Driss ETTAZAOUI

Bonsoir M. le Président, mesdames et messieurs, chers collègues. Veuillez excuser mon retard.

La délibération n°9 porte sur le transfert du Programme de Réussite Éducative de la Ville d'Évreux vers Évreux Portes de Normandie. Le PRE est un programme qui permet un accompagnement individualisé et renforcé des élèves, et en particulier des élèves qui présentent des fragilités au sein des trois quartiers prioritaires de la politique de la Ville (La Madeleine, Nétreville, Navarre).

Il s'agit, puisque le législateur désormais le permet, de porter ce programme à l'échelle de l'intercommunalité, de manière à être en cohérence avec la compétence obligatoire « Politique de la ville », elle-même à l'échelle de l'intercommunalité. Jusqu'à maintenant, seules les caisses des écoles et les CCAS étaient en capacité, juridiquement, de porter le PRE. Le législateur a pallié cette lacune et il est désormais permis aux intercommunalités, aux établissements publics, de porter le PRE, adossé à la compétence obligatoire « Politique de la ville ».

M. Guy LEFRAND

Nous avons voté la même délibération hier au Conseil municipal. Y a-t-il des remarques, des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? 8 abstentions. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **ÉMET UN AVIS FAVORABLE** (moins 8 abstentions) au transfert du Programme de Réussite Éducative à Évreux Portes de Normandie,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, solliciter les subventions afférentes.
-

10 - Contrat de Ville - Programmation 2020 - 4ème Phase - Attribution de subventions

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Ettazaoui. Quelques subventions.

M. Driss ETTAZAOUI

Merci M. le Président. Il s'agit donc de la dernière phase de programmation liée à la Politique de la ville. Ce sont des crédits qui viennent soutenir les opérateurs associatifs, une fois de plus dans les trois quartiers prioritaires de notre agglomération, pour un montant de 30 200 €, sur des champs aussi vastes que l'emploi et l'insertion, la santé, l'éducation, la culture et le sport. Vous avez en annexe du projet de délibération l'ensemble des opérateurs qui sont concernés, avec chacune des actions, et pour chacune des actions, un montant.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Non ? Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** au titre du financement de la Politique de la ville, le versement des subventions ci-après, pour un montant total proposé de 30 200 € et **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer les contrats, conventions et avenants éventuels afférents :
 - CCAS VILLE D'EVREUX CENTRE SOCIAL DE LA MADELEINE 7 500 €
 - REP+ MADELEINE (collège de Navarre) 2 000 €
 - REP POLITZER Madeleine 1 500 €
 - REP DUNANT Nétreville 3000 €
 - AMICALE DE NAVARRE 1 200 €
 - ASSOCIATION BIEN ETRE EVREUX 5 000 €
 - REGIE DES QUARTIERS Inter sites QPV 10 000 €
-

13 - Bus 56 - Convention de partenariat EPN/Transurbain

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Derrar.

M. Mohamed DERRAR

Il s'agit cette fois-ci de la convention de partenariat entre EPN et Transurbain concernant le Bus 56. Il s'agit en fait, à titre gracieux, de la mise à disposition d'un emplacement de parking, d'infrastructures spéciales pour la maintenance et de réaliser des visites préventives pour ce bus au moins une fois par an, ce qui permettra d'avoir un outil de travail qui va tenir assez longtemps. Sachez que ce bus avait été remis par Transurbain dans le cadre d'un accord de 2007 et que, quand il a besoin d'entretien, Transurbain est parfaitement habilité à le faire. C'est une convention par laquelle Transurbain met à disposition son savoir-faire pour entretenir ce bus que vous connaissez évidemment toutes et tous.

M. Guy LEFRAND

C'est un bus qui fait des émules. Il est cité en exemple partout en France, à tel point que même l'État s'intéresse à la manière dont il a été géré. Vous êtes nombreuses et nombreux à l'utiliser dans vos communes, et nous allons voir d'ailleurs juste après qu'il va désormais bénéficier, après la labellisation « France services », d'une nouvelle labellisation. Il s'agit donc aujourd'hui de permettre à Transurbain de l'entretenir sachant, je vous le rappelle, que c'était un ancien bus de Transurbain que nous avons aménagé.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur le sujet ? Non, tout va bien.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention pluriannuelle sans contrepartie financière, renouvelable par tacite reconduction, à passer avec Transurbain pour l'accueil et l'entretien du Bus 56 par Transurbain, y compris les éventuels avenants.

14 - Labellisation du Bus 56 au réseau Professionnel RESO'PRO réseau d'acteurs de l'information et de l'orientation en Normandie

M. Guy LEFRAND

Nous en venons à la labellisation.

M. Mohamed DERRAR

Le bus 56 bénéficie déjà de la labellisation France services « mobile », mobile parce qu'il est l'auxiliaire de l'Agglomération pour dispenser des informations en plus de celles sur l'emploi. Nous avons aussi aujourd'hui une proposition de labellisation avec RESO'PRO, le Service Public Régional de l'Orientation (SPRO) animé par la Région.

Il n'y a pas d'avantages financiers à cette labellisation mais, en revanche, elle valorise l'action du bus 56, sa présence et permet :

- de faire connaître ses compétences en termes d'accueil, d'information et de conseil ;
- d'augmenter sa visibilité au niveau régional ;
- de s'intégrer dans un dispositif partenarial ;
- de bénéficier d'une animation et d'une professionnalisation spécifique ;
- de percevoir une partie de la taxe d'apprentissage hors quota.

Enfin, cette labellisation permet d'être membre du collège dédié aux membres du réseau des acteurs du SPRO au titre de l'animation de son Conseil consultatif. C'est la cerise sur le gâteau, allais-je dire, mais cela permet d'avoir un bus avec tout le package en matière d'information autour de l'emploi et des services publics (CAF, etc.), services dont on constate un manque criant sur le territoire de l'Agglomération.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je ne vois pas de demandes de prise de parole.

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Merci M. Derrar.

Le Conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** tous les documents afférents à la labellisation du Bus 56 au réseau Professionnel RESO'PRO réseau d'acteurs de l'information et de l'orientation en Normandie.

15 - Action CIVIGAZ - Partenariat CIVIGAZ-Fondation FACE/EPN - Convention

M. Guy LEFRAND

J'ai oublié d'évoquer un sujet tout à l'heure, mes chers collègues. Vous savez qu'à compter d'aujourd'hui nous sommes sous le couvre-feu à partir de 20 heures. Vous avez reçus par mail l'attestation qui, si nous finissons après 20 heures, vous permet de bénéficier normalement de facilités de la part des forces de l'ordre. Si jamais vous ne l'avez pas reçue ou si vous l'avez oubliée, les services sont à votre disposition pour vous en fournir une ce soir afin que vous rentriez dans les meilleures conditions possibles. Je ne voudrais que votre participation à la démocratie vous coûte 135 euros ce soir.

M. Bernard.

M. Frank BERNARD

Présent à l'appel !

Le Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable des Territoires (SRADDET) fixe des objectifs d'atténuation de la précarité énergétique des logements sur le territoire régional.

La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) et GRDF proposent aux collectivités, avec le soutien des ministères en charge de la ville, de la jeunesse, des sports et de l'écologie, une mission appelée « CIVIGAZ ».

GRDF a sollicité Évreux Portes de Normandie pour que l'Agglomération soit le facilitateur du déploiement de l'action « CIVIGAZ » sur son territoire.

Il est demandé aux membres du Conseil communautaire de décider le partenariat d'EPN au déploiement de la mission CIVIGAZ, de désigner un Vice-président au comité de pilotage – M. le Président précisera lequel – et d'autoriser M. le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat et ses avenants éventuels à intervenir.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette opération qui permet de sensibiliser aux économies d'énergie, notamment sur le gaz. Je vous propose de désigner Franck Bernard dans le cadre de cette délibération.

Y a-t-il des remarques, des observations ? Je n'en vois pas.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** le partenariat d'EPN au déploiement de la mission CIVIGAZ portée par La Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE) et GRDF,
- **DÉSIGNE** M. Franck BERNARD, Vice-président en charge de l'Équilibre territorial et social de l'Habitat, référent d'EPN au Comité de Pilotage,
- AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention de partenariat et ses avenants éventuels à intervenir.

16 - Conseil Départemental de l'Eure - Fonds de Solidarité Habitat - Participation Communautaire - Abondement 2020

M. Guy LEFRAND

Le FSH, M. Bernard.

M. Frank BERNARD

Le Conseil départemental de l'Eure gère le Fonds de Solidarité Habitat (FSH) qui constitue un outil financier central du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées du Département de l'Eure (PDALHPD) pour aider les personnes en difficulté à accéder ou se maintenir dans un logement.

Le territoire départemental est divisé en Unités Territoriales d'Action Sociale (UTAS). Sur l'UTAS d'Évreux, dont dépend EPN, la thématique énergie est prépondérante en termes d'accords d'aides. Viennent ensuite l'accès au logement et l'eau, pour finir par les aides au maintien dans le logement. L'UTAS d'Évreux représente 35% de l'activité.

Le Conseil départemental de l'Eure sollicite auprès d'EPN une contribution financière au Fonds de Solidarité Habitat pour l'exercice 2020. La participation est calculée sur la base de 0,40 € par habitant pour les EPCI, soit 41 102,40 € au titre de l'exercice 2020.

M. Guy LEFRAND

Merci. Il s'agit d'une délibération classique. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** le versement de la somme de 41 102,40 € au Conseil Départemental de l'Eure, au titre de l'exercice 2020 du Fonds de Solidarité Habitat.

17 - Association Habitat et Humanisme - Subvention de fonctionnement 2020

M. Guy LEFRAND

Nous continuons avec la subvention de fonctionnement, elle aussi habituelle en fin d'année, à l'association Habitat et Humanisme.

M. Frank BERNARD

Habitat et Humanisme, association loi 1901 créée le 22 mai 2002, intervient dans l'insertion pour le logement et aide des familles en grandes difficultés ou en situation précaire à se loger. L'association exerce également une activité d'accompagnement vers l'autonomie des familles logées par son intermédiaire. L'Agglomération est partenaire financier de l'association depuis 2003. Habitat et Humanisme sollicite une subvention à hauteur de 4 000 € au titre du volet habitat. Cette subvention a été prévue au BP 2020.

M. Guy LEFRAND

Merci. Ce sont des choses habituelles. Habitat et Humanisme est une très belle association.

Je ne vois pas de demande de prise de parole.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie. Merci M. Bernard.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** l'octroi d'une subvention à Habitat et Humanisme d'un montant de 4 000 € au titre de l'année 2020.

18 - Tarifs de l'Eau et de l'Assainissement 2021 - Suppression des tarifs dégressifs en matière d'assainissement collectif

M. Guy LEFRAND

En l'absence de M. Nogarède, absent pour raison de santé, c'est M. Alory qui va nous présenter les délibérations concernant l'eau et l'assainissement.

M. Christophe ALORY

Merci M. le Président. Chers collègues.

La délibération concerne les tarifs de l'eau et de l'assainissement 2021. Il est proposé de maintenir inchangés par rapport à 2020 les tarifs de l'eau et de l'assainissement pour 2021. En gros, les tarifs de l'eau varient de 1,77 € à 2,36 € sur le territoire. Il n'y a pas d'augmentation prévue de ce côté-là. La deuxième partie de la délibération concerne l'assainissement collectif et la question des tarifs dégressifs en matière d'assainissement collectif. Par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil communautaire délibérait sur les seuils suivants de dégressivité pour les tarifs d'assainissement collectif :

- de 0 à 6 000 m³ : 2,31 €/m³
- de 6 001 à 7 000 m³ : 1,89 €/m³
- de 7 001 à 19 000 m³ : 1,39 €/m³
- plus de 19 000 m³ : 1,15 €/m³

Ces tarifs s'appliquaient uniquement sur le territoire de l'ex GEA. Selon la base de données, 42 abonnés bénéficient de cette dégressivité. Il est donc proposé pour uniformiser l'application de la tarification de supprimer cette dégressivité.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ? Le plus important, c'est que nous ne changeons pas les tarifs de l'eau et de l'assainissement par rapport à l'année 2020.

Il n'y a pas de remarques. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les 8 abstentions sont-elles notées ? C'est bon. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** (moins 8 abstentions) de supprimer l'application des tarifs dégressifs en matière d'assainissement collectif,
- **ADOpte** les tarifs de l'Eau et de l'Assainissement pour l'année 2021, inchangés par rapport à 2020.

19 - Règlement du Service d'Assainissement Collectif - Modification des articles 16 et 20

M. Guy LEFRAND

Dossier suivant, M. Alory.

M. Christophe ALORY

Le dossier suivant concerne le règlement du service d'assainissement collectif. Il y a quelques modifications dans deux articles. Vous avez les dossiers, je ne vais pas vous relire les articles mais plutôt vous les résumer.

L'article 16 prévoyait une facturation des branchements réalisés sur une base forfaitaire.

Il vous est proposé maintenant que cette facturation se fasse sur la base d'un devis, avec acceptation préalable de ce devis par l'habitant, ce qui permettra d'avoir un prix plus juste. Nous nous sommes rendu compte que parfois la facture était supérieure au montant des travaux réalisés.

Pour l'article 20, c'est un peu plus compliqué.

L'article 20 prévoit qu'en cas de prélèvement de la ressource en eau potable dans le milieu naturel, la redevance d'assainissement soit calculée en fonction du volume prélevé ou sur des bases forfaitaires. Correction est apportée pour préciser le libellé exact du CGCT sur ce point.

Il y a un deuxième point sur cet article 20 : la notion d'utilisation des volumes pour des fins d'arrosage ou d'irrigation n'apparaît pas, donc il a été apporté des précisions dans la reformulation de l'article.

M. Guy LEFRAND

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **APPORTE** des modifications aux articles 16 et 20 du règlement du service d'assainissement collectif afin d'apporter plus de clarté sur les modalités d'établissement et de paiement des branchements publics communautaires neufs : remplacement de la facturation au forfait par une tarification sur la base des coûts réels, ainsi que sur les modalités d'application de la redevance assainissement collectif en cas de prélèvement de la ressource dans le milieu naturel ou d'utilisation de la ressource à des fins d'irrigation, arrosage : rédaction prenant en compte le CGCT ; la facturation comprend une part fixe (charges fixes du service) et une part variable (volume consommé). Par ailleurs, il est précisé que les volumes d'eau utilisés pour l'irrigation et l'arrosage n'aboutissant pas dans le réseau des eaux usées ne donnent pas lieu à paiement de la redevance.
-

20 - Règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif – 2021 – Actualisation juridique et modifications techniques

M. Guy LEFRAND

Nous continuons, M. Alory.

M. Christophe ALORY

Tout à fait. Le dossier concerne le Règlement du service public d'assainissement non collectif. Il y a là aussi des modifications réglementaires.

Quatre modifications ont été apportées au règlement de service :

- Dans l'article 11, un point sur la redevance de déplacement sans intervention a été ajouté. Les modalités d'application ont été définies à l'article 28.
- Plusieurs paragraphes sur le contrôle de l'évacuation des eaux usées traitées par puits d'infiltration ont été rédigés dans l'article 14.
- Le texte de l'article 17 a été reformulé.
- Il a été mentionné, dans l'article 28, la possibilité pour les usagers qui ne souhaitent pas payer une redevance annuelle de demander au SPANC de régler la prestation de contrôle en une seule fois après le contrôle périodique.

M. Guy LEFRAND

Ce sont des choses assez classiques. Même vote ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **ADOpte** le règlement du SPANC applicable sur la totalité du territoire d'EPN.
-

21 - Évreux - Rue Dulcie September - Extension du réseau pluvial vers l'espace SAIEM - Offre de concours

M. Guy LEFRAND

Nous avons ensuite le dossier sur l'extension du réseau pluvial.

M. Christophe ALORY

Oui, tout à fait. La société SAIEM AGIRE, dont le siège social se situe 9 rue de Rugby à Évreux, souhaite bénéficier du renforcement du système d'assainissement pluvial public qu'Évreux Portes de Normandie s'engage à faire rue Dulcie September, afin de résorber les stagnations d'eau de ruissellement sur les voiries. Cette extension en direction de la parcelle BN 197 appartenant à la SAIEM AGIRE a été sollicitée par le bailleur social afin d'améliorer l'assainissement pluvial de son allée jouxtant le domaine public. La SAIEM AGIRE propose simplement de prendre les frais à sa charge, soit un montant de 4 440 € TTC.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** la réalisation des travaux d'extension du réseau pluvial pour desservir la parcelle BN197 de la SAIEM AGIRE à Évreux, pour un montant estimé à 3 700,00 € HT, à réaliser avant fin février 2021,
 - **DÉCIDE** de fixer, via l'offre de concours, la prise en charge financière des travaux par SAIEM AGIRE à hauteur de 3 700,00 € HT (soit 4 400,00 € TTC),
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'acceptation de l'offre de concours de SAIEM AGIRE, ainsi que tout acte à intervenir dans le cadre de cette opération.
-

22 - Fonds de Solidarité Habitat - Volet "solidarité Eau" - Convention EPN/Conseil Départemental de l'Eure - Année 2020

M. Guy LEFRAND

Le FSH, volet « eau ».

M. Christophe ALORY

Oui, le volet « eau ». Cela rejoint la délibération que nous a présentée M. Bernard.

Sur le volet « eau », le Département de l'Eure sollicite la participation d'EPN dans les mêmes conditions que celles fixées en 2019, soit l'attribution d'une aide financière de 5 000 € au titre de l'année 2020.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Nous sommes sur des choses très classiques.

Je vous remercie. Merci M. Allory.

Le Conseil communautaire,

- **CONTRIBUE** au volet « Eau » du Fonds de Solidarité Habitat à hauteur de 5 000 € au titre de l'année 2020,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention de partenariat relative à la contribution financière d'EPN dans le cadre du FSH volet Eau à passer avec le Conseil départemental.

23 - Commune des Ventes - Assainissement en traverse sur RD 546 - Rue d'Évreux - Subvention d'équipement

M. Guy LEFRAND

M. Dossang, pour un assainissement en traverse.

M. Guy DOSSANG

La commune des Ventes sollicite la participation d'EPN pour des travaux d'assainissement en traverse, d'un montant de 21 000 €, le maximum puisque, je le rappelle, la dépense subventionnable maximale est de 100 000 €. Le Département participe à hauteur de 40% et EPN à hauteur de 35 %.

M. Guy LEFRAND

C'est classique. Y a-t-il des oppositions ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement à la commune des Ventes (21 000 € maximum) suivant le décompte définitif des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte à intervenir dans le cadre de cette délibération.

24 - Commune des Ventes - Travaux d'aménagement de la place Billy Harris - Délégation de maîtrise d'ouvrage – Convention

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne des travaux d'aménagement d'une place aux Ventes également.

M. Guy DOSSANG

La commune des Ventes souhaite aménager la place Billy Harris dans le cadre du programme de renouvellement des voiries d'EPN, afin d'harmoniser l'ensemble des aménagements, y compris sur le domaine privé de la commune.

La commune souhaite déléguer la maîtrise d'ouvrage à EPN, donc nous proposons une convention entre EPN et la commune.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire,

- **AUTORISE** Monsieur le Président à **SIGNER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage à EPN, les avenants et tous les actes à intervenir avec la commune des Ventes, dans le cadre de l'opération d'aménagement située dans le centre-bourg de la commune.

25 - Société QPARK - Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Évreux - Rapport d'activité 2019

M. Guy LEFRAND

Ensuite, nous avons le rapport de la société QPark à vous présenter.

M. Guy DOSSANG

La société QPark gère les parkings de l'Hôtel de Ville et de la gare d'Évreux.

Le rapport porte sur l'activité de l'entreprise pour l'année 2019.
Conformément au contrat, QPark adresse un rapport d'activité portant sur les évolutions financières et techniques.
Le parking de l'Hôtel de ville est composé de 270 places sur deux niveaux et le parking de la gare de 290 places.
Le chiffre d'affaires est en hausse de + 1,6% par rapport à 2018 et s'établit à 509 900 €. Concernant la qualité du service rendu, la note est de 6,3/10, Cette note tient compte de la satisfaction par rapport à l'accueil.
À ce titre, la meilleure note revient à la qualité d'écoute du personnel (8,7/10) et la moins bonne à la facilité d'accès des parkings.
En matière de sécurité, la meilleure note revient aux espaces bien éclairés (7/10) et la moins bonne à la visibilité de la vidéosurveillance (4,9/10).
Au niveau de la propreté, la qualité de l'éclairage reçoit la meilleure note (7,4/10) et la moins bonne note est attribuée à l'ambiance générale rassurante (6,7/10).
Ce rapport a été commenté en commission consultative le 14 octobre 2020.
Il est demandé de prendre acte de ce rapport.

M. Guy LEFRAND

C'est un rapport, donc, comme vous le savez, il n'y a pas de vote ou de délibération.
Est-ce que l'une ou l'un d'entre vous souhaite intervenir sur ce dossier ?
Je ne vois pas de demande de prise de parole.
Nous prenons donc acte que ce rapport nous a été transmis.
Merci M. Dossang.

Le Conseil communautaire,

- **PREND ACTE** du rapport d'activités du délégataire QPARK pour la gestion des parkings de l'Hôtel de Ville et de la Gare pour l'exercice 2019 et des réserves émises.

26 - Projet scientifique et culturel (PSC) du Musée d'Art, Histoire et Archéologie

M. Guy LEFRAND

M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci M. le Président. Bonsoir, mes chers collègues.

Je dois vous présenter ce soir le projet scientifique et culturel du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux.

Ce projet scientifique et culturel, que l'on appelle vulgairement PSC, est un document qui définit les grandes orientations et les stratégies de ce musée. Il est obligatoire pour tous les musées labellisés « Musées de France » et a une durée de vie de cinq ans.

Ce document, qui fait une cinquantaine de pages, comporte deux grandes parties : une première partie de diagnostics et une deuxième partie traitant des projets du musée pour les cinq années à venir. Pour le musée d'Évreux, je vais vous synthétiser cette partie.

Un important travail est fait sur le cheminement et la visite du musée, avec un séquençage du parcours. On aura, dans un premier temps, un sas introductif par lequel on entrera dans le musée, puis une première séquence intitulée « Galerie historique ».

Vous pourrez ensuite vous retrouver dans une deuxième partie, la Promenade Raoul du Fou, qui mettra en valeur le bâtiment de l'Évêché en lui-même.

La partie suivante est la galerie des Beaux-arts et des Arts décoratifs, qui existe déjà aujourd'hui.

La séquence 4 porte sur la peinture de la seconde moitié du XXe siècle en lien avec la ville reconstruite – une part importante de la ville d'Évreux.

La séquence 5 est l'espace diachronique, qui est plutôt un espace linguistique où l'on fera appel à la parole.

Vient ensuite la galerie du lien, une galerie de présentation semi permanente.

En séquence 7, nous aurons « la galerie qui questionne », avec là aussi des présentations semi permanentes.

Les réserves, qui sont un point indispensable pour un musée, devront également être mises en avant.

Il s'agira également de travailler sur des publics plus larges et une médiation renforcée.

Je rappelle qu'aujourd'hui le musée a la chance de recevoir en moyenne 23 000 visiteurs par an, sauf en 2020 bien sûr. L'objectif est de faire croître ce nombre de visiteurs à travers toutes ces propositions.

Le musée devra travailler à moyens constants sur tous les éléments évoqués précédemment. Il est hors de question de demander beaucoup plus d'argent à l'Agglomération.

Enfin, le dernier point vise à renforcer le numérique, totalement incontournable pour ce type d'établissement. Voilà pour ce PSC.

M. Guy LEFRAND

Merci. C'est un beau projet, notamment pour notre territoire et l'attractivité du territoire.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, mes chers collègues ?

Je n'en vois pas, je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **VALIDE le Projet scientifique et culturel du Musée d'Art, Histoire et Archéologie.**

27 - Conservatoire à Rayonnement Départemental - Déplacement sur le site Notre-Dame - Mandat à la SPL Évreux Normandie Aménagement - Convention

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, a été présenté lors d'une commission. Il s'agit du travail à mener sur le Conservatoire à Rayonnement Départemental (CRD), qui est un établissement majeur pour notre territoire en termes d'attractivité et qui représente un coût important pour EPN, en fonctionnement et en investissement. Il fait toutefois partie de l'attractivité indispensable pour notre territoire.

Le CRD tel qu'il existe n'est plus aux normes. Il n'est plus aux normes pédagogiques, organisationnelles, sanitaires et sécuritaires, en termes de sécurisation de nos élèves. Il est donc nécessaire d'avoir un nouveau projet pour ce conservatoire. Différentes hypothèses s'offrent à nous : soit la réhabilitation du Couvent des Capucins, où il est actuellement situé, soit le transfert à l'ancienne école Notre-Dame – qui est une des hypothèses qui vous a été présentée en réunion de commission.

Je rappelle que 90% des élèves du conservatoire viennent de notre agglomération. Cet établissement est donc utilisé avant tout par les enfants de notre territoire.

Nous avons étudié différentes hypothèses : le maintien sur site, la création d'un nouvel établissement. Or, le maintien sur site s'avérerait probablement aussi coûteux, d'après les premières études qui ont été menées, que la reconstruction ou la remise en état sur l'ancien site de Notre-Dame. Par ailleurs, il sera nécessaire de le fermer pendant la durée des travaux.

Néanmoins, et c'est tout l'intérêt du travail en commission, que certains ont parfois tendance à mépriser mais qui est important, j'ai bien entendu les interrogations de certains et certaines d'entre vous qui ont demandé à ce que ce projet soit d'abord présenté en Conférence des maires, à ce que les différentes hypothèses soient mieux présentées. J'ai donc décidé de retirer ce dossier pour ce soir afin de vous le présenter en Conférence des maires dès la première Conférence en janvier. Les services nous prépareront une présentation qui vous permettra de mieux appréhender les tenants et les aboutissants de ce dossier qui est fondamental, sauf à décider de ne plus avoir de Conservatoire, ce qui serait évidemment catastrophique pour l'attractivité de notre territoire.

J'ai décidé, comme d'habitude, de vous écouter et, donc, ce dossier vous sera présenté de manière plus complète afin de pouvoir en débattre plus largement lors de la prochaine Conférence des maires.

28 - Attribution de bons d'achat

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant, mes chers collègues, appelle l'attribution de bons d'achat à notre personnel. Il a fait l'objet d'un débat qui a duré environ une heure hier en Conseil municipal, je ne doute pas qu'il durera moins longtemps aujourd'hui. C'est un sujet important, évidemment.

Cette délibération a un double impact. Il s'agit d'abord d'accompagner nos commerces injustement fermés, sans raison sanitaire valable, pendant de nombreuses semaines et qui souffrent aujourd'hui de cette fermeture considérée par beaucoup d'entre nous comme inéquitable par rapport à d'autres modes de fonctionnement.

Au Conseil municipal, hier, nous avons fait le choix – qui a été validé à l'unanimité moins une voix – d'offrir un bon d'achat à chaque foyer ébroïcien financé par la Ville d'Évreux. Nous avons également fait le choix d'offrir un bon d'achat à chaque agent de la Ville d'Évreux et du CCAS.

Ce soir, il vous est proposé la même chose pour les agents de notre Communauté d'Agglomération. C'est une manière aussi de remercier nos agents pour leur mobilisation. Ils ont été très présents pendant la crise du COVID et ont fait l'unanimité pour leur présence, leur capacité de travail et leur capacité à continuer à faire vivre notre société alors que de nombreux organismes étaient absents.

Je ne reviendrai pas longuement, sauf si vous le souhaitez, sur ce que certains considéraient comme un caractère illégal. Nous avons fait un travail important avec les services de la préfecture, avec le Préfet lui-même, avec lequel je me suis longuement entretenu en direct sur ce sujet, avec le Trésorier payeur général, qui a validé le remboursement de ces bons d'achat – et vous connaissez tous l'importance du contrôle de légalité de notre Trésorier payeur général. Aujourd'hui, ces bons sont donc considérés comme légaux, sous réserve qu'ils soient valables pour l'ensemble de nos agents et sur l'ensemble des commerces de la ville d'Évreux qui ont été frappés par le décret du 29 octobre. Tous les commerces qui ont été fermés de manière brutale et plus ou moins inéquitable peuvent donc en bénéficier. Sous cette réserve, le Préfet m'a confirmé lui-même qu'il ne s'opposerait pas à ces bons d'achat. J'en suis d'autant plus satisfait que nous avons appris en fin d'après-midi que le gouvernement était également d'accord avec nous puisqu'il a décidé d'accorder davantage de défiscalisation à ce type de bons d'achat. Ceux qui s'y sont opposés en pensant faire plaisir au gouvernement seront déçus puisque le gouvernement lui-même estime que ces bons d'achat méritent d'être davantage défiscalisés qu'ils ne l'étaient. Cela confirme la nécessité dans laquelle nous étions de les mettre en œuvre.

Y a-t-il des questions, des remarques, des observations ? Non ? Si, pardon, excusez-moi.

M. Marc MORILLON

Bonsoir M. le Président, mesdames et messieurs. Je n'aurai qu'une question.

M. Guy LEFRAND

Pouvez-vous redonner votre nom pour les services ?

M. Marc MORILLON

Marc Morillon, de Fauville.

Y a-t-il des conditions de ressources pour les agents ?

M. Guy LEFRAND

Pas du tout.

M. Marc MORILLON

Merci.

M. Guy LEFRAND

Pourquoi avons-nous fait le choix de ne pas mettre de conditions de ressources ? Parce que cela peut aider des agents qui ont peu de moyens financiers et que cela peut aussi servir de levier en incitant les agents, les cadres qui ont davantage de moyens financiers à mettre davantage au bout. Les deux leviers, que sont l'accompagnement d'agents dont la situation est relativement précaire sur le plan financier et l'accompagnement d'agents dont la situation est moins précaire et qui pourront mettre au bout, sont utiles.

M. Didier CRÉTOT

Didier Crétot, de Gravigny.

Une petite question. Pourquoi ces bons ne sont-ils utilisables que dans les commerces d'Évreux et pas sur l'ensemble des commerces du territoire de l'agglomération ?

M. Guy LEFRAND

C'est une question que j'ai posée et à laquelle je n'ai pas de réponse. Je vous donnerai la réponse, parce que si nous pouvons le faire sur l'ensemble des commerces de l'agglomération, nous le ferons, pour les agents de l'Agglomération. J'ai posé la question aujourd'hui, j'attends le retour.

M. Stéphane SIMON

Stéphane Simon, Les Ventes.

Combien cela représente-t-il comme budget ? Et combien d'agents en bénéficieront ?

M. Guy LEFRAND

L'Agglomération compte environ 800 agents, et c'est 20 € par agent.

M. Stéphane SIMON

D'accord. Merci.

M. Guy LEFRAND

Merci. Je vais donc mettre aux voix.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

À l'unanimité cette fois-ci. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** d'octroyer un chèque-cadeau de fin d'année, d'un montant de 20 €, aux agents titulaires et non titulaires d'Évreux Portes de Normandie,
 - **DÉCIDE** de verser cette prestation exceptionnelle pour l'année 2020,
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document découlant de cette décision.
-

29 - Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2021

M. Guy LEFRAND

Les prochaines délibérations vont nous être présentées par un binôme constitué de Bruno Groizeleau, qui nous écoute et nous entend et que nous voyons désormais, et de Sylvain Boreggio. Sylvain Boreggio va nous les présenter et Bruno Groizeleau complètera en fonction des besoins sur tout le volet « Finances, revenus et charges ».

M. Boreggio.

M. Sylvain BOREGGIO

Merci M. le Président. Bonsoir, cher Bruno Groizeleau.

Le premier point va concerner la dotation de solidarité communautaire (DSC).

Je rappelle que l'Agglomération avait fait le choix pour 2020 d'apporter une aide complémentaire aux communes compte tenu de toutes les difficultés que nous rencontrons les uns et les autres suite aux différentes baisses subies depuis des années. Il avait donc été décidé d'instaurer cette dotation de solidarité communautaire à hauteur de 375 000 € pour 2020.

Il vous est proposé, mes chers collègues, de reconduire cette DSC, avec les mêmes applications, pour 2021.

Je rappellerai simplement qu'elle se fait sur deux critères :

- une part variable à hauteur de 190 000 € qui tient compte de nombreux éléments que je peux vous citer :
 - o 180 000 € répartis sur l'écart de revenu par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale d'EPN ;
 - o 10 000 € répartis sur la base du potentiel financier par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale d'EPN ;
- une part fixe de 2 500 € que nous avons souhaité mettre en place car nous ne voulions pas qu'une commune ait une dotation inférieure à 2 500 €.

Le tableau de répartition par commune vous a été joint.

On peut noter, selon les variations de ces critères de pondération par commune, qu'il peut y avoir quelques petites variations, mais globalement chaque commune touche sensiblement le même montant.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour les nouveaux maires, ce dossier semble arriver un peu comme cela, mais il a été l'objet de nombreux mois de travail, de nombreuses réunions entre Bruno Groizeleau et l'ensemble des maires de la mandature précédente pour arriver à ce consensus. Cela n'a pas l'air, mais il a représenté un travail monstrueux. Cela me donne l'occasion encore une fois de remercier Bruno Groizeleau et les équipes de l'Agglomération pour le travail qui a été fourni afin d'arriver à un consensus qui satisfasse toutes les communes.

M. Sylvain BOREGGIO

Et on peut dire en tant que maires que, au-delà des fonds de concours qui nous sont déjà proposés, nous remercions l'Agglomération de nous aider aussi en fonctionnement grâce à cette DSC.

M. Guy LEFRAND

Il y a aujourd'hui très peu d'EPCI, Agglomérations ou Communautés de communes, qui accompagnent en fonctionnement les communes. C'est un choix que nous avons fait collectivement pour aider les communes souvent mises à mal par les dernières décisions de ces dernières années. Y a-t-il des remarques, des observations, des questions ? Non ? Tant mieux parce que s'il fallait modifier le tableau, cela représenterait des mois de travaux.

M. Sylvain BOREGGIO

Les services n'auraient pas été contents.

M. Guy LEFRAND

Et Bruno Groizeleau non plus !

Je vous en remercie.

Voulez-vous ajouter quelque chose, M. Groizeleau ?

M. Bruno GROIZELEAU

Non, M. Boreggio a présenté ce qui était important. Il y avait des textes qui nous obligeaient à tenir compte de critères obligatoires. Ce qui est important, c'est la part fixe par commune de 2 500 € qui aide évidemment toutes les petites communes.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument.

M. Guy LEFRAND

Merci. S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vais mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie pour cette belle unanimité.

Le Conseil communautaire,

- **VALIDE** les critères de répartition de la DSC pour 2021 sur les bases suivantes ;
 - Une part variable de 190 000 € pondérée selon les critères suivants :
 - 180 000 € répartis sur la base de l'écart de revenu par habitant (DGF) de la commune par rapport au revenu moyen par habitant d'EPN pondéré de la part de la population communale dans la population totale d'EPN (soit 48 % des 375 000 €)
 - 10 000 € répartis sur la base du potentiel financier par habitant (DGF) de la commune au regard du potentiel financier moyen par habitant sur le territoire d'EPN pondéré de la part de la population communale d'EPN (soit 2.7 % des 375 000 €)
 - Une part fixe de 2 500 € pour chaque commune soit une enveloppe de 185 000 € (soit 49.3 % des 375 000 €).
-

30 - Attributions de compensation 2020 définitives

M. Guy LEFRAND

Dans la même veine, viennent ensuite les attributions de compensation définitives 2020 et les attributions de compensation provisoires 2021.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Il s'agit d'abord des attributions de compensation définitives 2020.

Je rappellerai simplement que ces attributions intervenaient suite à la restitution de la compétence Enfance/Jeunesse aux communes de l'ex CCPN au 1^{er} janvier 2019 et que ces attributions de compensation avaient été adoptées par la CLECT le 25 juin 2019 et soumis à l'approbation des conseils municipaux des 74 communes. Il nous fallait pour arriver à ces montants définitifs obtenir tous les montants financiers qui nous manquaient, notamment de la part de certains partenaires. Malheureusement, cette année 2020 a été une année un peu compliquée pour pouvoir travailler dans des conditions normales et nous n'avons eu que tardivement les éléments financiers qui nous manquaient. C'est pour cela que nous vous présentons ce soir ces attributions définitives.

Vous avez dans le dossier qui vous a été confié le tableau avec les répartitions par commune.

M. Guy LEFRAND

Vous pouvez présenter en même temps les attributions de compensation provisoires 2021.

M. Sylvain BOREGGIO

Les compensations pour 2021 reflètent l'année 2020 puisqu'elles sont reconduites avant l'attribution définitive sur l'année 2021.

M. Guy LEFRAND

Pour le dossier n°30 sur l'attribution des compensations 2020, ces compensations sont bien définitives. Pour 2021, les mêmes chiffres ont été repris dans l'attente d'avoir les éléments financiers qui nous permettront de les valider définitivement.

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

C'est exactement cela. Pour les chiffres provisoires, le transfert du Programme de Réussite Éducative de la Ville à EPN, que nous a présenté tout à l'heure M. Driss Ettazaoui, n'est pas encore chiffré par la CLECT. Quand il sera chiffré, cela modifiera les attributions de compensation 2021. Mais comme aujourd'hui nous ne connaissons pas les chiffres, ce sont des montants provisoires.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Y a-t-il des remarques, des questions ?

M. Sylvain BOREGGIO

Je voudrais rappeler, pour les nouveaux maires, M. le Président, que la CLECT qui décide de ces attributions de compensation reflète la composition du Conseil communautaire. C'est le Conseil communautaire qui représente la CLECT.

M. Guy LEFRAND

La Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées, pour être précis. Nous avons souhaité lors de la précédente mandature – et nous l'avons revoté au mois de juillet - que l'ensemble des maires soient membres de la CLECT, de manière à ce que personne ne se sente exclu de ces travaux préparatoires particulièrement importants.

Je ne vois pas de demandes de prise de parole, je vais donc mettre aux voix le dossier n°30 sur les attributions définitives.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **ACTE** le principe de l'ajustement de l'évaluation des charges transférées de la compétence Enfance/Jeunesse en 2021,
 - **ADOpte** les attributions de compensation définitives 2020.
-

31 - Attributions de compensation 2021 provisoires

M. Guy LEFRAND

Je suppose que le vote est le même pour la délibération n°31, mes chers collègues.

Même vote. Merci.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE** les attributions de compensations prévisionnelles 2021,
 - **AUTORISE** le Président d'Évreux Portes de Normandie à les notifier aux 74 communes membres et à **PROCÉDER** au versement des attributions de compensation aux communes par 1/12^e.
-

32 - Exercice 2020 – Décision modificative n°1

M. Guy LEFRAND

Nous avons ensuite une décision modificative (DM) pour l'exercice 2020.

M. Sylvain BOREGGIO

En cette période de l'année, nous parlerons d'une décision modificative de fin de budget puisqu'il s'agit de faire quelques réajustements pour équilibrer les différentes rubriques.

Cela va concerner plusieurs budgets. Au budget principal, nous allons trouver quelques petits réajustements concernant notamment l'annulation de quelques titres ou l'actualisation de la participation au budget de la bio-pépinière, qui nous oblige à ajuster le montant des intérêts courus.

Concernant le budget Mobilités, des crédits supplémentaires sont nécessaires pour :

- inscrire des subventions supplémentaires, notamment une subvention de 150 000 € correspondant au « Bonus Vélo » pour les particuliers,
- pour régulariser le mandatement d'intérêts moratoires réclamés par la société ABC Jardins,
- pour inscrire des crédits d'amortissement d'une subvention perçue en 2019.

Sur le budget de la pépinière scientifique, une DM est nécessaire pour réajuster le montant des intérêts courus non échus devant être constatés en comptabilité en fin d'exercice.

Concernant le budget Économie, nous avons besoin de réajuster le montant des intérêts courus non échus. Il faut aussi prévoir des crédits afin de pouvoir rendre une caution à un locataire.

Ce sont des petites sommes à chaque fois. Nous retrouvons également quelques ajustements sur tous les budgets ZAC (Long Buisson 1, Long Buisson 2, ZAC de Marcilly). Je ne sais pas si je dois vous les détailler, vous avez eu tous les éléments.

Il s'agit donc de quelques ajustements sur des montants peu importants.

M. Guy LEFRAND

Oui, c'est à la marge à chaque fois et c'est ce qui nous permet d'avoir un budget précis.

Bruno Groizeleau.

M. Sylvain BOREGGIO

Voulez-vous intervenir, M. Groizeleau ?

M. Bruno GROIZELEAU

Oui, pour vous dire un petit mot sur les intérêts moratoires. Que les collègues n'aient pas peur, il s'agissait d'un retard sur l'année 2018. Pendant le dernier mandat, il y a eu beaucoup de mutualisations, le service Finances a souffert un peu et, sur l'année 2018, il y a eu des retards de paiement. Cela concerne donc l'année 2018. Ne vous inquiétez pas, nous sommes à jour en 2020 puisque nous sommes à un paiement à 20 jours.

M. Guy LEFRAND

Merci pour cette précision.

Y a-t-il des demandes de prise de parole, mes chers collègues ? Non ? C'est clair. Parfait.

Je vais donc mettre aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **ADOpte** la Décision Modificative n°1 à apporter au Budget 2020.
-

33 - Modification des AP/CP

M. Guy LEFRAND

Un autre exercice très technique en fin d'année : la modification des AP/CP.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est habituel en fin d'année. Pour les nouveaux maires, je rappellerai peut-être ce que sont les AP/CP. Les AP sont les autorisations de programme et les AE, les autorisations d'engagement. Ceci nous permet d'échelonner les crédits sur plusieurs années pour les projets d'investissement importants plutôt que de prendre des crédits importants dès le départ du projet. Selon l'évolution du projet, selon les retards éventuellement pris et les avancements, il nous est possible de modifier ces montants en réajustant d'une année sur l'autre.

Concernant l'externalisation des factures d'eau, il vous est proposé notamment de réajuster à hauteur de 55 000 € sur l'année 2020. Vous voyez que l'AP/CP court jusqu'en 2024.

M. Guy LEFRAND

Y a-t-il des oppositions ? Il n'y a pas de sujet là-dessus.

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **ADOpte** les ajustements d'AP/CP et d'AE/CP à apporter au Budget 2020.
-

34 - Budget annexe Pépinière scientifique - Versement d'une subvention d'équilibre

M. Guy LEFRAND

Vient ensuite une subvention d'équilibre pour un budget annexe qui nous coûte cher.

M. Sylvain BOREGGIO

Il s'agit de la pépinière scientifique, que nous avons vue avec la DM tout à l'heure.

Cette pépinière scientifique a besoin pour son bon fonctionnement de finances, et il nous est demandé de lui venir en aide avec une subvention d'équilibre à hauteur de 255 455 €, qui seront pris sur le budget principal.

M. Guy LEFRAND

Merci.

M. Bruno GROIZELEAU

Un petit complément. Les charges de fonctionnement sont couvertes par les loyers. Ce qui nous met en déficit sur le budget annexe de la pépinière, c'est l'emprunt que nous avons. Il faut rembourser les intérêts et payer les charges. Évidemment, si nous demandions aux locataires de régler cela, nous n'aurions plus personne à la pépinière. Ainsi, tant qu'il y aura un prêt, nous serons obligés d'abonder le budget Pépinière avec une subvention du budget principal.

M. Guy LEFRAND

Merci. Avez-vous des remarques particulières ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équilibre du budget principal au budget annexe Pépinière scientifique d'un montant de 255 455 €.
-

35 - Compétence Eau de la commune de MUZY - Transfert des excédents à Évreux Portes de Normandie

M. Guy LEFRAND

Une belle délibération ! D'habitude, l'Agglomération donne de l'argent aux communes. Cette fois-ci, c'est la commune de Muzy qui rend de l'argent à l'Agglomération. Merci Mme le Maire.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est vrai, et c'est assez rare pour être souligné, M. le Président.

Suite à l'intégration de la commune de Muzy à l'Agglomération Évreux Portes de Normandie en janvier 2018, cette commune, qui exerçait la compétence « Eau et assainissement », compétence exercée par l'Agglomération, a été dans l'obligation de transférer tous ses comptes vers l'Agglomération. Aujourd'hui, la commune de Muzy fait apparaître un résultat d'exploitation transféré par la commune négatif, à hauteur de -2 267,02 € mais, à l'inverse, un résultat d'investissement transféré par la commune de + 24 425,74 €.

M. Guy LEFRAND

Merci Mme le Maire.

Qui est d'accord pour retoucher de l'argent ?

M. Bruno GROIZELEAU

Tout le monde n'a pas fait ce transfert. Nous avons récupéré les frais de l'ensemble. Donc j'attends des collègues qu'ils fassent la même démarche que Mme la Maire, que je remercie, d'autant plus qu'elle a hérité d'une situation financière très difficile sur sa commune. Donc merci à elle.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est vrai, nous pouvons la saluer doublement.

M. Guy LEFRAND

Je suppose qu'il n'y a pas d'opposition là-dessus. Je vous en remercie.

Le Conseil communautaire,

- **APPROUVE**, dans le cadre du transfert de la compétence Eau de Muzy à EPN, le transfert des résultats des budgets annexes M49 Eau/Assainissement 2017 de la commune de Muzy aux budgets correspondants d'EPN,
 - **AUTORISE M. le Président, ou son représentant, à signer tout acte afférent à ce dossier.**
-

36 - Engagement, liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif Mise en œuvre de l'article L1612-1 du CGT

M. Guy LEFRAND

Ensuite, nous avons les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif.

M. Sylvain BOREGGIO

C'est un sujet traditionnel en fin d'année budgétaire.

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, il est possible d'engager, de liquider ou de mandater des dépenses d'investissement à hauteur de 25% des crédits inscrits au budget de l'année précédente. Donc, rubrique par rubrique, nous allons retrouver, à hauteur de 25% maximum, les crédits qui seront ouverts.

Il s'agit d'une délibération traditionnelle en cette période budgétaire.

M. Guy LEFRAND

C'est très technique.

Y a-t-il des oppositions ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **ENGAGE, LIQUIDE et MANDATE**, jusqu'à l'approbation du BP 2021, les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % des crédits inscrits à la section d'investissement des crédits ouverts en 2020 et les dépenses liées à une APCP dans la limite des crédits de paiement 2021.
-

37 - Emprunt à risque - Reconstitution Fonds de soutien aux collectivités territoriales

M. Guy LEFRAND

Enfin, le fonds de soutien aux collectivités sur notre emprunt à risque.

M. Sylvain BOREGGIO

Il existe depuis quelques années un dispositif dérogatoire de prise en charge partielle des intérêts dégradés de ces emprunts à risque. Ce dispositif avait une durée de vie de trois ans, il nous est possible de le reconduire pour une nouvelle période de trois ans.

Il vous est donc demandé, si vous êtes d'accord, de reconduire ce dispositif d'aide.

M. Guy LEFRAND

Bruno Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

M. Boreggio l'a dit, nous avons encore un prêt risqué, de l'ordre de 5 M€, qui se termine en 2024.

M. Sylvain BOREGGIO

Et nous serons sauvés.

M. Guy LEFRAND

Merci. Tout le monde est-il d'accord pour que nous nous protéjions d'un emprunt toxique ?

Je vous en remercie, l'Agglomération vous en remercie.

Le Conseil communautaire,

- **SOLLICITE** la reconduction du dispositif dérogatoire du Fonds de soutien aux collectivités territoriales, pour une nouvelle période de trois ans pour le prêt suivant : 242700573-D001-C001 MPH515011EUR001 SFIL.
-

38 - Tarifs communautaires - Revalorisation 2021

M. Guy LEFRAND

Ensuite, la revalorisation des tarifs communautaires.

M. Sylvain BOREGGIO

Il est proposé de revaloriser les tarifs communautaires de l'ordre de 2% pour cette année 2021. C'est classique. Vous retrouverez le détail des services concernés dans la délibération. N'est pas concernée la piscine, car nous n'augmentons pas les tarifs de la piscine. Les tarifs de quasiment tous nos services sont augmentés de 2%, sauf quand il s'agit, comme par exemple au musée, d'articles vendus quelques euros ; nous n'allons pas les augmenter de dizaines de centimes, donc nous restons sur les mêmes montants.

M. Guy LEFRAND

Merci.

Je ne vois pas de demandes de prise de parole.

Qui est contre ? Merci aux services de noter. Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **REVALORISE (moins 8 voix contre) de l'ordre de 2%, les différents tarifs communautaires à compter du 1er janvier 2021 :**
 - o *Parkings de l'Hôtel de ville et de la Gare d'Évreux*
 - o *Tarifs d'intervention du service eau potable*
 - o *Tarifs d'intervention du service assainissement collectif*
 - o *Tarifs d'intervention du service assainissement non collectif*
 - o *Tarifs d'intervention des services Gestion et entretien de la Voirie et Propreté*
 - o *Tarifs d'intervention du service Gestion des déchets*
 - o *Produits dérivés du Musée d'Art, Histoire et Archéologie d'Évreux (l'entrée au Musée est gratuite)*
 - o *Produits dérivés du Musée des Instruments à Vent de la Couture Boussey (l'entrée au Musée est gratuite)*
 - o *Piscines*
 - o *Hippodrome*
-

39 - Garantie d'emprunt auprès du concessionnaire de la ZAC Saint-Louis

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne une garantie d'emprunt pour la ZAC Saint-Louis.

Je ne prendrai pas part au vote étant président de la SHEMA.

M. Sylvain BOREGGIO

Considérant l'offre de financement d'un montant de 3 800 000 € émise par la banque Crédit Agricole de Normandie Seine et acceptée par la SHEMA pour les besoins de financement de l'opération d'aménagement de la ZAC Saint-Louis, dans le cadre de la concession publique confiée par la Communauté d'Agglomération Évreux Portes de Normandie et pour laquelle cette dernière a décidé d'apporter son cautionnement, il vous est demandé ce soir d'octroyer cette garantie pour un montant de 3 040 000 € plus les intérêts, soit 3 800 000 €, et d'autoriser M. le Vice-président à signer ce contrat, M. le Président ne pouvant pas le signer.

M. Guy LEFRAND

Avez-vous des questions, des remarques ?

Je vais donc mettre aux voix. Encore une fois, je ne prends pas part au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **OCTROIE (le Président ne prend pas part au vote) sa garantie pour un montant de 3 040 000 € (plus intérêts et frais accessoires), équivalant à 80% du capital du prêt de 3 800 000 € contracté par la SHEMA auprès du Crédit Agricole Normandie Seine,**
 - **AUTORISE Monsieur le 1^{er} Vice-président à signer le contrat de prêt et ses conditions générales.**
-

40 - Contrat de territoire - Commune de Guichainville - Restructuration du groupe scolaire - Subvention

M. Guy LEFRAND

Les deux délibérations suivantes concernent la mise en œuvre du Contrat de Territoire pour deux de nos communes.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Deux de nos communes bénéficient du Contrat de Territoire. Il s'agit d'abord de Guichainville pour la restructuration d'un groupe scolaire, un projet qui s'élève à 1 923 747 € HT. La commune a la chance d'obtenir la subvention maximale (80%). Il restera donc un reste à charge pour cette commune de 20%, soit 384 749 €. Sur un budget de près de 2 M€, c'est bien.

M. Guy LEFRAND

M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Si certains trouvent qu'EPN ne donne pas beaucoup, c'est parce que Guichainville s'est très bien débrouillée pour avoir un financement de l'État et du Département. Dans tous les projets, les communes sont obligées de mettre un minimum de 20%.

M. Guy LEFRAND

Effectivement, Guichainville a 80% de subvention, ce qui est le maximum autorisé.

Y a-t-il des oppositions ? Adopté.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 96 187 € à la commune de Guichainville pour son opération de restructuration du groupe scolaire, conformément au plan de financement ci-dessous :

État DETR :	769 500 € (40 %)
Département de l'Eure :	673 311 € (35 %)
Subvention EPN :	96 187 € (05 %)
Montant d'opération HT à la charge de la commune :	384 749 € (20 %)

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

41 - Contrat de Territoire - Commune de Grossœuvre - Construction de deux classes - Subvention

M. Guy LEFRAND

Même dossier pour Grossœuvre.

M. Sylvain BOREGGIO

Même dossier pour Grossœuvre, cette fois pour la construction de deux classes, pour un coût prévisionnel de projet de 365 717 € HT. La commune va également bénéficier de subventions importantes de la part de la CAF et du Département de l'Eure, près de 60%. EPN va subventionner à un peu moins de 20%. Le reste à charge de la commune sera de 20%, soit 73 143 €.

M. Guy LEFRAND

Même vote, mes chers collègues ? Même vote. Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** le versement d'une subvention d'équipement de 71 473 € à la commune de Grossœuvre pour son opération de construction de deux classes supplémentaires avec activités scolaires et périscolaires, conformément au plan de financement prévisionnel ci-dessous :

CAF de l'Eure :	93 100 € (25.46 %)
Département de l'Eure :	128 001 € (35.00 %)
Subvention EPN :	71 473 € (19.54 %)
Montant d'opération HT à la charge de la commune :	73 143 € (20.00 %)

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à SIGNER la convention financière et tout document afférent à ce dossier, y compris les éventuels avenants.

42 - Étude pour la création d'un service commun de restauration collective

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne l'étude, nécessaire, pour la création d'un service commun de restauration collective, un sujet que nous avons déjà abordé ensemble.

M. Sylvain BOREGGIO

Absolument. Suite aux sollicitations de plusieurs communes auprès de l'Unité Centrale de Production (UCP), il vous est proposé, l'UCP ayant la possibilité de créer beaucoup plus de repas journalier (7 000 repas/jour contre 4 500 actuellement), de permettre aux communes qui en feraient la demande de passer par l'UCP, pour qu'elles bénéficient d'un coût probablement plus réduit, compte tenu du nombre important de repas fournis et également de la qualité produite de la cuisine centrale. Ainsi, il vous est proposé de mener une étude préalable pour que nous puissions vous faire des propositions et pour que vous sachiez vers quoi vous pourriez vous diriger si vous étiez intéressé, notamment en matière de coût financier. Il vous est donc demandé ce soir d'accepter le principe de cette étude.

M. Guy LEFRAND

Cela correspond à la demande de certains d'entre vous, mes chers collègues, de pouvoir bénéficier de la restauration de la cuisine centrale sans passer par des appels d'offres.

Mme Collin.

Mme Isabelle COLLIN

Merci. C'est une très bonne initiative. Lors du débat en commission sur ce sujet de la cuisine centrale, nous avons rappelé tout de même la loi EGalim de 2018 qui impose, au 1^{er} janvier 2022, la nécessité pour la restauration scolaire et la restauration collective d'inclure 50% de produits en circuits courts, dont 20% de produits biologiques. Nous avons partagé le constat selon lequel la filière biologique est à construire sur notre territoire. Je n'oublie pas que notre collègue Stéphanie Auger travaille activement sur le volet agricole, mais il y a un vrai défi à respecter cette loi EGalim, d'autant plus si cette cuisine s'ouvre. Cette dimension peut-elle être intégrée dans cette étude ?

M. Guy LEFRAND

Oui, bien sûr. Elle l'est d'ores et déjà puisque, de toute façon, c'est la loi. Nous essaierons de nous y conformer même si, de temps en temps, les lois donnent des consignes mais sans donner les moyens de réussir. Nous sommes aujourd'hui autour de 25% de produits locaux ; les 40% seront atteints, cela fait partie de nos objectifs à court terme.

Sur les produits bio, vous l'avez dit vous-même, c'est beaucoup plus compliqué car il n'y a pas de filière organisée et, lorsque nous nous rapprochons notamment de la Chambre d'Agriculture et des organismes professionnels, il apparaît qu'il est difficile, même pour eux, de nous accompagner. Cela fait partie des travaux que nous menons notamment pour accompagner les producteurs locaux sur la création d'une légumerie, qui fait partie de nos objectifs aujourd'hui. Cela pourra peut-être d'ailleurs faire l'objet de discussions sur les compensations que nous menons avec le Préfet sur le Long Buisson 3. Nous sommes vraiment sur le sujet actuellement.

Bien évidemment, nous y travaillons. La difficulté est toutefois réelle sur beaucoup de produits. Tout dépend ensuite de ce que l'on appelle des produits locaux. Si les produits venant du nord de la Seine-Maritime ou du fin fond de la Manche sont considérés comme des produits locaux, nous nous en sortirons. Mais aujourd'hui nous ne sommes plus une terre d'élevage, nous sommes un territoire de grandes cultures, et c'est d'autant plus compliqué pour pouvoir réussir, mais nous y tenons évidemment, et cela fait partie des engagements, notamment dans le cadre des appels à projets de la cuisine centrale.

Mme Auger.

Mme Stéphanie AUGER

Pour compléter, il y a plusieurs mois maintenant, EPN a commandé une étude plus générale sur l'agriculture sur notre territoire. La Chambre d'Agriculture a remporté l'honneur de faire cette étude, dirons-nous. Nous avons rencontré tous les acteurs du milieu agricole. Le spectre était large ; il y avait aussi bien des agriculteurs que des syndicats. Nous avons fait plusieurs réunions. Effectivement, la loi EGalim faisait partie des objectifs. Ces acteurs y ont été sensibilisés. Nous avons bien identifié tous les freins bien présents à la mise en œuvre de cette loi. Tout le monde est sensibilisé à ce sujet ; Mme Devilliers a d'ailleurs participé avec nous. Ce sont les producteurs et les agriculteurs mêmes qui nous ont fait remonter les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer, justement pour que nous puissions répondre, nous, commande publique, à la loi. On le voit bien, il y a notamment des problèmes de logistique, des choses comme cela. C'est tout un travail qu'il faut mener. L'Agglomération a anticipé avec cette étude et, effectivement, il faut changer, il faut avancer.

M. Guy LEFRAND

Il y a déjà des conventions avec la Chambre d'Agriculture sur le sujet.

Sophie Bertin.

Mme Sophie BERTIN

Sophie Bertin, commune d'Aviron.

Effectivement, c'est une étude très intéressante.

Actuellement, notre village utilise un service de restauration collective. Néanmoins, nous avons envie de passer à une relocalisation et de fabriquer les repas chez nous. Je sais qu'il y a d'autres communes au sein d'EPN qui mènent également cette réflexion. Je me demandais comment, dans l'étude qui va être faite sur l'UCP, on peut réfléchir aux mutualisations que l'on peut faire avec des communes qui, comme la nôtre, ont envie de travailler différemment. Je pense notamment à la mutualisation des fournisseurs, du personnel. Je me demandais si la réflexion sur ces sujets était prévue.

M. Sylvain BOREGGIO

Je ne sais pas si c'est prévu, mais nous pourrions en effet le demander.

M. Guy LEFRAND

Très bonne idée, merci. Nous allons l'ajouter dans le cahier des charges.

Stéphane Simon.

M. Stéphane SIMON

Stéphane Simon, Les Ventes. Je prends la casquette ici du président du SIVOS des Tilleuls qui regroupe les communes des Baux-Sainte-Croix, des Ventes et du Plessis-Grohan, soit 220 enfants qui mangent presque tous à la cantine. Moi-même, je mange à la cantine. Les repas sont livrés par l'UCP. On y mange très bien, c'est bon. Alors, en ce moment, je ne n'y vais pas beaucoup à cause de la crise sanitaire, mais je voulais témoigner du fait que l'UCP fonctionne, cela fait plusieurs années, et c'est très bien.

En revanche, le petit point à améliorer, dont j'ai d'ailleurs discuté avec les services de l'UCP, est la commande des repas, qui doit se faire à l'avance. Les familles ne sont pas habituées à ce système. Souvent, ils commandaient le matin pour un repas le midi. Aujourd'hui, c'est à nous, maires, de faire passer ce message auprès des familles que, pour limiter la perte de repas, il est important de commander à l'avance. Nous avons souvent des plaintes des familles, mais avec un peu de communication nous devrions y arriver.

Donc, pour ma part, j'adhère complètement à l'UCP.

M. Guy LEFRAND

Merci, M. Simon, pour ce témoignage. Votre excellente santé montre que vous avez bien raison de manger à l'UCP.

Alors, il est vrai que nous avons imposé de prévenir plusieurs jours à l'avance quand les enfants ne déjeunent pas, mais j'allais dire que le fait de limiter les déchets et les gâchis alimentaires participent aussi du travail sur le développement durable, sur les produits locaux, les circuits courts et sur le bio. Le développement durable, c'est aussi améliorer cette gestion des repas. Il est vrai que c'est un peu contraignant au départ. Les familles s'y habituent au fur et à mesure. Il y a toujours des gens qui ont une bonne raison – et souvent de vraies bonnes raisons – de brutalement ne pas mettre leur enfant à l'école. Pour autant, les produits ont déjà été préparés, ils sont préparés deux jours avant ; donc, les repas existent déjà. Nous prévoyons toujours des repas froids complémentaires au cas où des enfants viendraient déjeuner sans avoir prévu, pour faire en sorte là aussi qu'aucun enfant ne reste sans déjeuner le midi.

Sur ces bases, qui est contre ? Qui s'abstient ?

Je vous remercie.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront la Ville d'Évreux et Évreux Portes de Normandie pour mener l'étude d'un service commun de restauration collective,
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que tous les documents y afférents,
- **DÉSIGNE** la Ville d'Évreux en qualité de coordonnateur du groupement ainsi formé,
- **DÉSIGNE** le coordonnateur comme mandataire commun à l'effet de signer les marchés et avenants conclus dans le cadre du présent groupement de commande.

43 - Abonnement numérique Dalloz Collectivités - Convention de partage EPN/Ville d'Évreux

M. Guy LEFRAND

Le dossier suivant concerne l'abonnement numérique à Dalloz.

M. Sylvain BOREGGIO

Ce point concerne une convention de partage entre EPN et la Ville d'Évreux. En fait, dans un souci d'économie sur le coût d'abonnement numérique à une base documentaire juridique, il a été choisi de consulter plusieurs prestataires. Le choix s'est porté sur la société Dalloz Collectivités, dont le logiciel présente des fonctionnalités simples, innovantes et actualisées.

De plus, le montant de l'abonnement annuel est de 16 797,22 €, ce qui nous permet de faire une économie de 5 330,78 € (24% d'économie).

La délibération de ce soir vous demande de partager cet abonnement avec la Ville d'Évreux, de rembourser la Ville d'Évreux, qui va faire l'abonnement en son nom, à hauteur de 50% et de m'autoriser à signer cette convention, puisque M. le Maire et Président ne peut pas être double signataire de cette convention.

M. Guy LEFRAND

Bien évidemment. Cela a été validé hier en Conseil municipal de la Ville d'Évreux.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Mutualiser les coûts, c'est toujours quelque chose de positif.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** de partager avec la Ville d'Évreux un abonnement à Dalloz Collectivités,
- **S'ENGAGE** à rembourser 50 % du coût de cet abonnement à la Ville d'Évreux,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** la convention prévoyant le remboursement par EPN du coût de l'abonnement à Dalloz Collectivités à hauteur de 50 % du coût TTC, et ses avenants éventuels.

44 - Fonds de concours d'investissement aux communes

M. Guy LEFRAND

Nous en venons à la délibération que vous attendiez toutes et tous, mes chers collègues : les fonds de concours d'investissement aux communes.

Nous sommes le 15 décembre et il nous reste, sur les fonds de concours d'investissement à distribuer aux communes, exactement 105 € sur une enveloppe de 2 M€. C'est vous dire l'efficacité des services de Bruno Groizeleau.

M. Sylvain BOREGGIO

Lors de notre réélection, nous avons échangé avec Bruno Groizeleau et nous nous étions dit que, comme nous étions dans une année électorale qui verrait l'arrivée de nouveaux maires, il y avait peu de chance que nous utilisions la totalité du budget alloué pour ces fonds de concours en investissement. Eh bien, non, vous avez tous eu plein d'idées d'investissements puisque la quasi-totalité de cette somme est utilisée.

Nous présentons ce soir 125 dossiers, pour utiliser la quasi-totalité des 2 M€ attribués.

Bruno Groizeleau est très attaché à ce point.

Je vous laisse parler, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Ce sont 125 dossiers que nous passons ce soir, pour un montant total de 580 K€. Comme l'a dit le Président, il reste 106 €, ce qui fait un taux de réalisation de 99,995%. Quand nous sommes arrivés, nous avions un taux de réalisation pour les investissements de 48% ; nous sommes maintenant à 70% pour l'ensemble des investissements. Mais pour les fonds de concours, nous sommes à 99,99%.

Alors, je rassure les collègues dont les dossiers ne seraient pas passés ce soir, nous avons dû faire de petits arbitrages, car il aurait fallu environ 100 K€ de plus. Ne vous inquiétez pas, ils passeront au mois de février et vous aurez un courrier dans les jours qui viennent pour pouvoir vous permettre de commencer les travaux que vous devez faire.

M. Guy LEFRAND

C'est l'occasion de remercier aussi les quelques communes qui, comme elles n'en avaient plus besoin, ont annulé leurs fonds de concours et qui nous ont permis, par conséquent, de réattribuer immédiatement ces fonds de concours.

Une intervention.

Allez-y M. Dulondel.

M. Michel DULONDEL

Michel Dulondel, Le Mesnil-Fuguet, charmant village sur le plateau nord. Il fallait le dire.

Je voulais demander à Bruno Groizeleau, notre vice-président en charge des finances, quelle serait l'enveloppe pour 2021. Nous commençons aussi à préparer les BP dans nos communes. Aurons-nous le même montant ? Peut-il déjà nous le dire ou est-ce un secret ?

M. Sylvain BOREGGIO

Je laisse M. Groizeleau répondre.

M. Guy LEFRAND

Je vous laisse répondre, M. Groizeleau.

M. Bruno GROIZELEAU

Nous partons aujourd'hui sur un budget de 2M€. La première enveloppe que je présenterai au Président début janvier est de 2 M€. Comme pour les années 2018 et 2019, si nous nous apercevons qu'il y a beaucoup de demandes, je retournerai voir le Président au moment du budget supplémentaire pour avoir une enveloppe complémentaire. Cette année, nous avons 2 M€, mais en 2018 et en 2019, nous avons 2,5 M€. Ce que je peux dire, c'est que tout le monde doit être servi et je ne voudrais pas en venir à mettre en place un nouveau règlement qui dirait, par exemple, que nous répartissons à hauteur de 20 euros par habitant. Faites le calcul, à 20 euros par habitant, beaucoup de communes auraient eu nettement moins cette année. Il faut avoir l'esprit communautaire, mais il faut aussi que tout le monde soit servi. Voilà les arbitrages. Mais pour vos budgets 2021, vous pouvez répartir sur une enveloppe de 2 M€, et tout le monde sera servi. Si nous devons rallonger un petit peu, nous le ferons.

M. Guy LEFRAND

Merci. Pour en avoir discuté auparavant, nous sommes parfaitement en phase sur ce dossier. Il faut que nous votions.

Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des abstentions ?

Mes chers collègues, nos débats sont donc terminés. C'est l'occasion pour moi, en cette fin d'année, malgré le contexte particulièrement difficile, anxiogène, compliqué que nous connaissons les uns et les autres, de féliciter les élus pour le travail qu'ils mènent, parce que vous tenez vos territoires, vous tenez vos communes, vous êtes cet échelon de proximité fondamental. Tout le monde parle de l'échelon de proximité, mais le vrai et le seul est celui du maire et de ses conseillers municipaux. Alors, merci pour le travail que vous menez, merci pour votre soutien sans faille, merci pour les votes quasiment tous à l'unanimité que nous avons ici ; c'est le signe de cet esprit communautaire qui nous anime les uns et les autres. Et permettez-moi, malgré tout, de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, beaucoup d'espérance et la meilleure santé possible pour vous et vos proches pour l'année qui viendra. Bonnes fêtes à tous.

Le Conseil communautaire,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 575 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition de bancs,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 436,54 €, soit 50 % du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour la réfection d'une circulation en sol souple au groupe scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Angerville-la-Campagne pour l'acquisition d'une caméra thermique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 956,83 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Arnières-sur-Iton pour l'installation de lavabos circulaires au restaurant scolaire (financement DETR et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 130 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'acquisition d'un columbarium,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 688,92 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour le remplacement d'un mât d'éclairage chemin de Binou,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 11 896 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'aménagement partiel de la grande mare (financement DETR et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 350 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Aviron pour l'installation de deux nouveaux poteaux incendie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'une caméra thermique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 554,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition d'un jeu extérieur pour l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 638,17 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition de tables pliantes pour la salle d'activités,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 626,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Bois-le-Roy pour l'acquisition de matériels informatiques pour la mairie et les bâtiments communaux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 649,09 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Boncourt pour la dernière tranche de la rénovation de la mairie (financement DETR et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 788,72 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Caugé pour la réfection de la toiture du groupe scolaire,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 32 403,55 €, soit 40% du coût HT du projet, à la commune de Champigny-la-Futelaye pour le cheminement piétonnier rue de la Libération (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 577,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour le déplacement du tableau électrique et de prises à la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 880,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour la fourniture et la pose d'un visiophone à l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 188,43 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour la vitrerie de la porte d'entrée de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 355 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Chavigny-Bailleul pour la pose de deux portes au local de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Cierrey pour l'acquisition d'une caméra thermique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 485 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour la création d'une noue,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 8 720 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Coudres pour le remplacement et la mise aux normes de la clôture de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 050 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la réalisation d'un escalier pour l'accès à l'étage de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 644,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 540 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Courdemanche pour la réalisation d'un site internet,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 725,62 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition d'une caméra thermique et de trois bornes distributrices de gel hydroalcoolique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 784,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Croth pour l'acquisition de matériels divers : bornes rondes en bois pour la sécurisation d'un terrain communal et filet et tubes de galva pour le terrain de tennis,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 497,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Épieds pour l'acquisition d'une cuve à fioul et la construction d'un local pour l'entreposer,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 455 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour la restauration des allées forestières et massifs communaux sur le quartier de la Madeleine et de Saint Michel,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 870 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour la réfection d'un muret et de piliers au château de Trangis,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 444,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour l'optimisation des réseaux d'arrosage automatique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 150 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour la réfection et la sécurisation des ouvrages d'art de la ligne verte,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 435 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour l'acquisition d'un broyeur équipé de chenilles,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 295 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour l'acquisition d'un désherbeur,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 15 679,55 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour l'aménagement des cimetières – programme 2020,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 635,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour l'aménagement de la banque d'accueil de l'Hôtel de Ville,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 12 482 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour la création d'une centrale d'air double flux à l'école maternelle Victor Hugo,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 325,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour le remplacement des éclairages en LED à l'école Jacques Cartier,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 13 351,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour le remplacement des éclairages en LED à l'école Jean Moulin,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 19 999,32 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour le remplacement des éclairages en LED à la Halle des Expositions,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 566,85 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour le remplacement de la chaudière de l'Espace Dupont de l'Eure,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 100 500 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Évreux pour les travaux de peinture intérieure du Pavillon Fleuri,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 250 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fresney pour l'aménagement d'un chemin piétonnier,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 954,17 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fresney pour la reprise de concessions au cimetière,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 731,20 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fresney pour l'acquisition de mobilier pour la salle communale,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 043 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Fresney pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 18 793,08 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la mise en place de la vidéoprotection (financement DETR),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 285,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'acquisition de deux défibrillateurs,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 642 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la réfection de l'éclairage intérieur de la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 340 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la sécurisation d'une voie piétonne,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 662,98 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour la remise en état du lavoir de Villeneuve,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 9 088 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Garennes-sur-Eure pour l'équipement informatique de 10 classes (financement DETR),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 226,07 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauciel pour la motorisation du portail de l'école,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 520,19 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour l'acquisition de matériels d'entretien et le remplacement de la cuve à fioul,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 570,86 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Gauville-la-Campagne pour la clôture d'un bassin de rétention au lotissement le Village,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 30 201,88 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Gravigny pour le programme de travaux 2020 au groupe scolaire (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 189,79 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Grossœuvre pour la rénovation et la mise aux normes des portes et fenêtres de l'école (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 362,45 €, soit 30% du coût HT du projet, à la commune de Grossœuvre pour le projet École Numérique (financement DETR),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grossœuvre pour l'acquisition d'une caméra thermique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 360 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Grossœuvre pour la révision de la toiture de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 6 940 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Évêque pour l'installation d'un panneau lumineux d'information,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 755,57 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Évêque pour l'acquisition d'ordinateurs pour la mairie et pour l'école primaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 275 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Évêque pour l'acquisition de fauteuils de bureau pour la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 448 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Évêque pour l'acquisition d'un robot pour la cantine scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 805 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Illiers-l'Évêque pour l'acquisition d'un chariot de transport pour la salle des fêtes,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 897,53 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour les travaux de réhabilitation de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 380,71 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune d'Irreville pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 470,35 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Jouy-sur-Eure pour l'acquisition d'un logiciel JVS,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 857,45 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour le remplacement des portes d'accès et la réfection des peintures de la salle des fêtes (financement DETR et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 570,54 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour le remplacement de l'ordinateur de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 774,04 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de la Baronnie pour les travaux de rénovation sur le porche de l'église - Garencières,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 202,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la sécurisation des cloches de l'église,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 765 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune du Plessis-Grohan pour la pose de barrières de sécurité devant l'école (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 370,15 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Mesnil-sur-l'Estrée pour l'acquisition d'une vitrine extérieure et d'un tableau blanc pour la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 844 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Authieux pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 5 706,28 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour l'aménagement intérieur de la salle de réunion des associations,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 207,23 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune des Ventes pour la sécurisation et la remise en état du terrain de la salle des associations,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 430,44 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour le remplacement d'un poteau incendie (financement DETR et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de l'Habit pour l'acquisition d'une caméra thermique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 658,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'un abribus au lieu-dit « Vaux »,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 352,19 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour la réfection des peintures des portes et portails de bâtiments communaux,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 036 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-la-Campagne pour l'acquisition d'un limiteur de décibels pour la salle des fêtes,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 479,03 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour l'installation de trois radars pédagogiques (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 850,91 €, soit 40% du coût HT du projet, à la commune de Marcilly-sur-Eure pour les travaux de la cour de l'école et les sanitaires (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 593,02 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune du Marcilly-sur-Eure pour la remise aux normes de la cuisine du restaurant scolaire,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 832,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour la fourniture et la pose d'un coffret de sécurité et de distribution électrique et d'une horloge de commande pour l'église,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 716 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition de trois jardinières,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 681 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition d'un lave-vaisselle pour la cuisine de la cantine scolaire,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 459,23 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Miserey pour l'acquisition de deux caméras thermiques et de bornes distributrices de gel hydroalcoolique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 681 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Moisville pour l'acquisition d'un abribus,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 629,31 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour l'acquisition d'un système de sauvegarde des données informatiques,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 420,05 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour l'acquisition de panneaux de signalisation routière,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 656,11 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour l'acquisition d'une caméra thermique,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 700 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Mouettes pour le remplacement de deux ralentisseurs route d'Ezy (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 611,63 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Muzy pour le remplacement du ballon d'eau chaude du local de l'atelier municipal,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 050,61 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des sanitaires de l'étage de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 10 369,38 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Normanville pour la réfection des vestiaires de football visiteurs,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 847,03 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Prey pour l'acquisition de matériels pour l'entretien des espaces verts,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 244 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour la clôture du terrain de tennis,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 3 063,33 €, soit 20% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour la 2ème tranche des huisseries de la mairie (financement DETR et Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 649,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une tondeuse tractée,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 724,58 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour l'acquisition d'une tondeuse arrière pour le tracteur existant,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 806,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour la remise en état du chemin rural « la cavée »,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 500 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Reuilly pour le remplacement d'une bouche incendie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 17 547,30 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Sacquenville pour la création d'un second parking derrière la mairie (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 4 020 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Saint-André-de-l'Eure pour la mise en sécurité de baies vitrées côté cour au restaurant scolaire (financement DETR),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 765 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour les travaux d'accessibilité du cimetière (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 484,97 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour le changement des volets roulants de la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 940 €, soit 35% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney la restauration du lavoir (financement DETR),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 742,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 552,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-de-Fresney pour l'acquisition d'un columbarium,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 285,37 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'une débroussailleuse,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 255,40 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-des-Angles pour l'acquisition d'un ballon d'eau chaude pour la salle des fêtes,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 368,50 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Germain-sur-Avre pour le remplacement de l'appareil de tintement des cloches,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 213,75 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Laurent-des-Bois pour l'acquisition d'illuminations de Noël,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 586,65 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Luc pour l'acquisition d'un ordinateur pour la mairie,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 197 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de six ordinateurs pour la commune,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 7 466,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection du trottoir du Boomerang (accès PMR),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 29 375 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour la réfection de la couverture de la salle de sports Pierre de Coubertin,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 494,25 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de mobilier pour le terrain de pétanque,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 312,23 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Saint-Sébastien-de-Morsent pour l'acquisition de deux caméras thermiques,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours 1 402,54 €, soit 25% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour l'acquisition de radars pédagogiques (financement Département),
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 250 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Sassey pour la pose d'un poteau incendie au Hamel,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 1 224,89 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'extension de la vidéoprotection,
- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 149,12 €, soit 50% du coût HT du projet, à la commune de Tourneville pour l'acquisition d'un souffleur de feuilles,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 5 330 € délibéré le 10 avril 2018 pour la commune d'Angerville-la-Campagne pour la modification de l'éclairage du terrain d'honneur, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 7 188,10 € délibéré le 15 octobre 2019 pour la commune de Saint-André-de-l'Eure pour le remplacement des stores de l'école de l'Hôtel de Ville, la commune ayant décidé de ne pas donner suite à cette opération,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 1 033,90 € délibéré le 17 décembre 2019 pour la commune de Lignerolles pour la réparation de la chaudière de l'école, cette dépense étant finalement inscrite en section de fonctionnement,
- **ANNULE** le versement d'un fonds de concours de 2 010,77 € délibéré le 12 mai 2020 à la commune de Sassey et **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours de 2 250 € à la commune de Sassey pour la pose d'un poteau incendie au Hamel, le prestataire sollicité initialement n'étant finalement pas habilité à intervenir, la commune a dû faire appel à un nouveau fournisseur,
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à **SIGNER** les conventions financières correspondantes et tous documents afférents à ces dossiers, y compris les éventuels avenants.

La séance est levée à 19 heures 56.